

Cote du document: A/42/658

Meilleur exemplaire
Disponible



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/42/658
28 octobre 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-deuxième session
Point 12 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Coopération internationale pour la lutte contre l'abus des drogues

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragrap</u> hes	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1 - 3	3
II. COORDINATION AU SEIN DU SYSTEME DES NATIONS UNIES ..	4 - 7	3
A. Organisation des Nations Unies	8 - 99	4
1. Division des stupéfiants	8 - 41	4
2. Organe international de contrôle des stupéfiants	42 - 51	10
3. Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues	52 - 68	13
4. Centre pour le développement social et les affaires humanitaires	69 - 73	19
5. Institut de recherche des Nations Unies sur la défense sociale	74 - 80	20
6. Programme des Nations Unies pour le développement	81 - 99	22

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u> s
B. Institutions spécialisées	100 - 174	26
1. Organisation internationale du Travail	100 - 114	26
2. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	115 - 119	29
3. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	120 - 133	30
4. Organisation de l'aviation civile internationale	134 - 139	32
5. Organisation mondiale de la santé	140 - 160	33
6. Union postale universelle	161 - 162	37
7. Organisation maritime internationale	163 - 166	37
8. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	167 - 174	38

I. INTRODUCTION

1. Au paragraphe 8 de sa résolution 34/177 du 17 décembre 1979, l'Assemblée générale a prié "les organes de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées qui ont des programmes susceptibles d'influer sur le problème des stupéfiants de lui faire rapport chaque année sur leurs activités ainsi que sur les projets qu'ils envisagent dans ce domaine, afin d'accélérer l'action internationale concertée visant à réduire sensiblement les activités illicites concernant les drogues". L'Assemblée a, en outre, prié le Secrétaire général de lui rendre compte annuellement des progrès accomplis dans l'application de la résolution.
2. Le présent rapport sur la coopération internationale dans le domaine de la lutte contre l'abus des drogues a été élaboré en application de la résolution 34/177 de l'Assemblée générale, à partir de renseignements fournis par la Division des stupéfiants. Les activités des organes et organismes des Nations Unies et des institutions spécialisées et celles qui sont exécutées au titre de programmes dans le cadre de la préparation et du suivi de la Conférence internationale de 1987 sur l'abus et le trafic illicite des drogues y sont décrites selon que de besoin.
3. Dans sa résolution 38/93 du 16 décembre 1983, l'Assemblée générale a prié instamment les institutions spécialisées et autres organismes et programmes des Nations Unies d'identifier des activités spéciales de contrôle des drogues dans leurs domaines de compétence respectifs et de donner une plus haute priorité aux activités dans ce domaine dans leurs budgets-programmes. Les activités de contrôle des drogues exécutées par différentes entités du système des Nations Unies sont décrites aux sections III à XVI du présent rapport.

II. COORDINATION AU SEIN DU SYSTEME DES NATIONS UNIES

4. Immédiatement après la Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues, le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne a été chargé de coordonner l'ensemble des activités du système des Nations Unies concernant le contrôle des drogues. Cette mesure est conforme à la décision du Secrétaire général tendant à faire de l'Office des Nations Unies à Vienne, dont relève à présent le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, le noyau de tous les programmes d'action sociale. Ces nouvelles dispositions permettent non seulement de rationaliser les activités et de faire des économies, mais aussi de regrouper d'importantes activités sociales connexes. Cette approche pluridisciplinaire, limitée jusque-là aux domaines de la prévention de la criminalité, de la justice pénale et du traitement des délinquants, s'étend beaucoup plus largement depuis la réunion de la Conférence, qui a mis l'accent sur les activités visant à réduire la demande illicite de stupéfiants. Le Secrétaire général considère qu'au lendemain de la Conférence qui a donné des résultats utiles, la coordination efficace de toutes les activités des Nations Unies relatives au contrôle des stupéfiants revêt une importance nouvelle et il a demandé à la Coordonnatrice de veiller à assurer comme il convient le suivi de la Conférence dans tous les domaines.

5. Les propositions faites par le Secrétaire général en réponse à la demande de la Conférence - qui l'avait prié de garder constamment à l'examen les activités

mentionnées dans la Déclaration et dans le schéma multidisciplinaire complet pour les activités futures de lutte contre l'abus des drogues 1/ - sont présentées séparément dans le rapport prévu par l'Assemblée générale dans sa résolution 41/126 du 4 décembre 1986 (A/42/594). Ce rapport examine en outre le rôle que peut jouer le Secrétaire général pour faciliter la coordination et l'interaction au sein du système des Nations Unies (par. 52 à 59) 2/ et contient notamment une recommandation concernant la structure du présent rapport (par. 41 à 44) 3/.

6. Des réunions spéciales interorganisations sur la coordination des activités internationales de contrôle des drogues sont normalement convoquées par la Coordonnatrice à l'occasion des sessions ordinaires ou extraordinaires de la Commission des stupéfiants et au mois de septembre. Deux de ces réunions ont eu lieu en 1987 - l'une en février, l'autre en septembre - au siège des services des Nations Unies chargés du contrôle des drogues à Vienne. La réunion de février a essentiellement porté sur les préparatifs pour la Conférence 2/; celle de septembre a été consacrée au suivi de la Conférence à l'échelle du système 3/. Sous l'égide de la Coordonnatrice, 18 entités du système des Nations Unies ont essayé de déterminer l'action que les organismes participants devaient entreprendre, individuellement et collectivement, pour atteindre les objectifs fixés dans le schéma (voir A/42/594, par. 55).

7. Le secrétariat de la Conférence a aidé très efficacement la Coordonnatrice dans sa tâche, mais le financement de ses activités va cesser à la fin de 1987. Le Secrétaire général envisage de doter la Coordonnatrice d'une petite équipe formée de trois administrateurs au maximum pour l'aider à s'acquitter de ses importantes fonctions, notamment à assurer le suivi de la Conférence (voir A/42/594, par. 77).

A. Organisation des Nations Unies

1. Division des stupéfiants

a) Introduction

8. Compte tenu des préoccupations croissantes que suscite l'ampleur prise par le phénomène de l'abus des drogues - et malgré les difficultés financières que connaît l'Organisation des Nations Unies - des efforts ont été faits pour étendre la portée des programmes relatifs au contrôle des drogues. On s'est notamment employé à renforcer leur impact et relever le niveau des services fournis aux Membres dans ce domaine d'action internationale.

9. En raison de la crise financière que traverse l'Organisation, les ressources humaines et financières dont dispose la Division des stupéfiants se sont considérablement réduites. Cet état de choses a inévitablement diminué sa capacité de mener à bien intégralement le programme de travail prévu, mais elle a continué de s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en vertu des traités et de ses activités courantes et elle a pu accomplir, par le redéploiement de ses ressources ou le recours à des fonds extra-budgétaires, des tâches plus nombreuses en application de décisions d'organes intergouvernementaux.

10. La Division des stupéfiants a apporté une contribution notable aux travaux de la Conférence. Compte tenu de l'intérêt accru suscité dans le public et les

milieux officiels par les travaux de la Conférence, la Division a dû répondre à une demande croissante d'informations, de matériel et de conseils concernant le contrôle international des drogues et les programmes connexes de l'Organisation des Nations Unies.

11. En outre, répondant à des demandes de plus en plus nombreuses, la Division a aidé des Etats Membres à appliquer des dispositions des traités, leur a fourni une assistance technique et des services d'experts et a contribué au renforcement des programmes internationaux de contrôle des drogues dans différentes régions du monde.

12. La Division est à l'avant-garde des efforts visant à accélérer l'élaboration d'un projet de convention contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes. Elle a, à cet égard, mis au point des projets de textes, analysé les commentaires reçus de gouvernements, convoqué des réunions d'experts et établi des rapports destinés à la Commission des stupéfiants.

13. Tout au long de l'année, la Division a notamment contribué à promouvoir et à encourager la coopération internationale qui demeure essentielle pour l'aboutissement des efforts visant à juguler l'abus des drogues et à atténuer ses conséquences néfastes.

b) Tâches courantes et fonctions découlant des traités

14. La Division des stupéfiants a fourni des services de secrétariat à la trente-deuxième session de la Commission des stupéfiants, qui s'est tenue à Vienne du 2 au 11 février 1986 4/.

15. L'Assemblée générale, dans sa résolution 39/141 du 14 décembre 1984, a pris l'initiative de l'élaboration d'un projet de convention contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes. Dans sa résolution 41/126 du 4 décembre 1986, l'Assemblée générale a prié le Conseil économique et social de donner pour instructions à la Commission de continuer à élaborer avec la plus grande diligence, lors de sa trente-deuxième session ordinaire, en février 1987, un projet de convention contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes, afin que cette convention soit efficace et largement acceptée et qu'elle entre en vigueur dans les plus brefs délais.

16. Après avoir examiné le rapport du Secrétaire général sur la question 5/, la Commission a présenté au Conseil économique et social, pour examen, le projet de résolution I intitulé "Préparation d'une convention internationale contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes"; le projet, que le Conseil a adopté à sa première session ordinaire de 1987, est devenu la résolution 1987/27, du 26 mai 1987.

17. Dans cette résolution, le Secrétaire général est prié d'établir un document de travail qui rassemblerait le projet élaboré par le Secrétaire général et les observations présentées par les gouvernements 5/ ainsi que celles faites par les Etats participant à la trente-deuxième session de la Commission telles qu'elles ressortent du chapitre II de son rapport 4/, et qui comprendrait aussi des informations sur les résultats de la session, et de faire distribuer ce document aux Etats avant le 1er mai 1987. Le document devait également comporter un projet

de préambule, une section sur le mécanisme prévu pour la mise en oeuvre et un projet de dispositions finales. Le document de travail 6/, accompagné d'une note verbale datée du 29 avril 1987, a par la suite été distribué à tous les gouvernements.

18. Dans sa résolution 1987/27, le Conseil économique et social a décidé de créer un groupe d'experts intergouvernementaux à composition non limitée, qui se réunirait en 1987, deux fois si nécessaire, chaque session durant une ou deux semaines, pour examiner le document de travail et établir un document de travail révisé qui serait examiné par la Commission à sa dixième session extraordinaire en février 1988. Le rapport du groupe d'experts sur ses deux réunions, tenues respectivement du 29 juin au 10 juillet et du 5 au 16 octobre 1987, sera présenté à la Commission à sa dixième session extraordinaire.

19. En 1987, la Division des stupéfiants a continué à conseiller les gouvernements sur la formulation de législations nationales pour la lutte contre l'abus des drogues et à leur fournir des modèles de lois nationales en vigueur. Elle a également aidé des gouvernements en leur fournissant des formules types d'adhésion aux traités internationaux sur le contrôle des drogues et en les renseignant sur la procédure à suivre pour devenir parties auxdits traités.

20. La Division a continué, en 1987, à répondre aux demandes de l'OMS concernant la collecte de données et l'établissement de rapports en vue de réunions spéciales. Conformément aux dispositions du système conventionnel de lutte contre l'abus des drogues, des données ont été collectées sur les substances que le Comité d'experts de l'OMS sur la pharmacodépendance examine actuellement pour déterminer s'il convient de les soumettre à un contrôle international.

21. Au 1er octobre 1987, 95 pays et territoires avaient communiqué leur rapport annuel pour 1986 sur l'application des traités internationaux relatifs aux stupéfiants et aux substances psychotropes. Pour établir ces rapports, les gouvernements se sont fondés sur un questionnaire révisé que la Commission des stupéfiants est convenue d'utiliser à titre provisoire. Les données contenues dans les rapports annuels servent à établir une série de documents que la Division publie chaque année, notamment : a) un résumé des données figurant dans la partie A des rapports annuels, b) la liste des services nationaux habilités à délivrer des certificats et des licences d'importation et d'exportation de stupéfiants et de substances psychotropes, et c) la liste des fabricants qui, dans les pays, sont autorisés à produire ou à traiter des stupéfiants et des substances psychotropes déterminés; cette liste fait maintenant l'objet d'un document trilingue non destiné à la vente.

22. Au 1er octobre 1987, 75 textes législatifs reçus de 24 Etats ont été mis en forme et publiés dans la série E/NL. La Division s'emploie actuellement à informatiser l'Index cumulatif des lois et des règlements nationaux relatifs au contrôle des drogues.

c) Assistance aux Etats Membres dans les domaines technique et scientifique et dans le cadre des programmes de lutte contre l'abus des drogues

23. En 1987, un groupe francophone et un groupe anglophone de chimistes et de pharmaciens travaillant dans les laboratoires des stupéfiants de 13 Etats Membres africains ont reçu à Vienne une formation aux techniques de laboratoire applicables

/...

à l'identification et à l'analyse des drogues saisies. Pendant le second semestre de 1987, le Centre de formation régional de Bangkok dispensera la même formation à six boursiers originaires d'Etats Membres asiatiques. Des démarches sont en cours en vue de mettre en place un centre de formation à Buenos Aires pour l'Amérique latine et les Caraïbes; on compte que le Centre sera opérationnel en 1988-1989.

24. Les laboratoires de cinq pays (Argentine, Colombie, Ghana, Soudan et Thaïlande), qui ont sollicité une assistance technique, ont reçu du matériel, des produits chimiques et des réactifs. Des documents scientifiques et des ouvrages de référence sur l'identification et l'analyse de drogues donnant lieu à des abus, dont plus d'un millier d'exemplaires des manuels sur les méthodes recommandées d'identification et d'analyse de l'héroïne, de la cocaïne, du cannabis et des amphétamines/métamphétamines, ont été fournis à des laboratoires et autres établissements nationaux d'une cinquantaine de pays entre janvier et juillet 1987. On intensifie actuellement l'assistance technique aux Etats Membres ne disposant que de faibles ressources et la priorité sera donnée dans les années à venir à l'Afrique et à l'Amérique latine.

25. Le nombre des demandes d'échantillons de référence de substances placées sous contrôle international présentées par des Etats Membres a rapidement augmenté ces dernières années; grâce à un système informatisé d'inventaire et de vérification, la Division a été en mesure de fournir plus de 150 échantillons à 15 pays pendant le premier semestre de l'année en cours. Les travaux d'authentification et de contrôle de la qualité des neuf composants de la trousse d'échantillons de référence héroïne/opiacés sont achevés et l'on compte que la distribution de ces trousseaux aux laboratoires nationaux commencera en 1987.

26. Une assistance technique a été fournie aux agents des services de répression, sous la forme de trousseaux des Nations Unies pour l'identification des drogues sur le terrain, instruments qui leur sont indispensables pour leurs travaux sur place. Entre janvier et juillet 1987, 372 trousseaux ont été envoyés à 13 pays, dans la plupart des cas à titre gracieux.

27. Conformément aux vœux exprimés par la Commission des stupéfiants, la Division continue de produire et de diffuser des guides pratiques sur différents aspects techniques et scientifiques du contrôle international des drogues. Les quatre guides suivants devraient être diffusés en 1987 : Méthodes recommandées pour l'analyse du cannabis; Méthodes recommandées pour l'analyse des amphétamines/métamphétamines; Fabrication clandestine de substances placées sous contrôle international; et Méthodes d'analyse rapide des drogues dont il est fait abus.

28. En application des recommandations de la Commission des stupéfiants, trois réunions de groupes d'experts seront convoquées par la Division en 1987 pour l'examen de domaines hautement prioritaires de la lutte contre les drogues tels que l'analyse sur le terrain, l'analyse des liquides de l'organisme pour déceler la présence de drogues et l'analyse de l'opium/morphine brute, des dérivés des amphétamines, et de la cocaïne. Le laboratoire de la Division se tient constamment au courant des publications scientifiques sur la question pour apporter une contribution à ces réunions scientifiques. En outre, de nouvelles méthodes

d'analyse des substances et catégories de substances récemment placées sous contrôle international sont actuellement mises au point par le laboratoire.

29. Grâce à un don généreux versé par le Gouvernement japonais au Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues, un chromatographe en phase gazeuse-spectromètre de masse a pu être acheté et installé. Cet appareil renforce considérablement les capacités d'analyse du Laboratoire de la Division et a de multiples usages (recherche, analyses de routine, formation, mise au point de méthodes). L'expérimentation de l'appareil et la formation du personnel à son utilisation ont commencé et l'on compte que sa mise en service régulière commencera cette année.

30. L'aptitude du Fonds de référence de la Division à recueillir, stocker, analyser, rechercher et échanger des informations sur différents aspects du contrôle international des drogues a été considérablement renforcée en 1987 grâce à l'appui que le Gouvernement norvégien a fourni par l'entremise du Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues. Cet appui a permis d'acheter et d'installer un équipement moderne de traitement de l'information qui devrait devenir opérationnel au cours de l'année. Pour activer le passage aux techniques modernes de traitement de l'information, des liens de coopération ont été établis avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), la bibliothèque du Centre international de Vienne et l'OMS, et des dispositions sont prises pour nouer des contacts directs avec des bases de données extérieures. En même temps, une coopération utile s'est poursuivie avec la Bibliothèque Dag Hammarskjöld au Siège.

31. Le Fonds de référence a participé activement à la mise au point et à la distribution de pochettes d'information technique; il a fourni de la documentation à plusieurs réunions et groupes d'experts internationaux et il a répondu à de nombreuses demandes d'Etats Membres, d'organisations internationales, d'établissements ou de particuliers, leur permettant d'accéder à des documents des Nations Unies et autres publications de référence et d'obtenir des pochettes d'information et des ouvrages de référence. Durant le premier semestre de l'année, des réunions d'information sur les ressources du Fonds de référence et des services de documentation ont été organisées à l'intention de responsables gouvernementaux et de chercheurs originaires de 39 Etats Membres.

32. La Division a continué d'améliorer la mise en mémoire des données reçues des gouvernements et d'autres sources publiques et de renforcer ses capacités en la matière. Il est prévu de mettre en place une banque de données plus vaste portant sur tous les aspects sociaux et juridiques de l'abus et du trafic illicite des drogues. Les rapports sur les saisies importantes de stupéfiants et de substances psychotropes reçus par la Division sont actuellement mis en mémoire, le but étant de publier des résumés trimestriels sur les saisies en anglais, espagnol et français sous une forme économique et simplifiée. Le premier résumé présenté sous cette forme a paru en mai 1987 et le deuxième est prêt à être diffusé.

33. Des programmes par pays pour l'assistance à la répression en matière de drogue sont exécutés par la Division en 1987 au Congo, à Chypre, en Egypte, en Jordanie, au Sénégal, à Sri Lanka et en Turquie. Ces programmes continuent d'être élaborés conformément aux avis donnés par la Division aux gouvernements, au Fonds des

Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues et au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

34. En raison de l'insuffisance des ressources humaines, il a fallu réduire le volume des activités de formation à la répression en matière de drogue. Toutefois, la Division a continué de conseiller et d'aider certains gouvernements dans ce domaine, ainsi que des organisations telles que l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol) et le Conseil de coopération douanière (CCD).

35. La Division continue de promouvoir les programmes d'éducation du public et d'encourager l'utilisation des ressources communautaires pour la lutte contre l'abus des drogues. Un atelier sur l'utilisation des ressources communautaires aux fins de la prévention et de la réduction de l'abus des drogues, organisé à l'intention des Etats de la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, se tiendra à Manille du 7 au 11 décembre 1987.

36. En application de son mandat consistant à encourager le resserrement de la coopération et de la coordination régionales pour la répression en matière de drogue, la Division continue à assurer le service de deux sessions annuelles de la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient et d'une réunion annuelle des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues pour la région de l'Asie et du Pacifique. La vingt-deuxième session de la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient s'est tenue à Vienne en février 1987 et la treizième Réunion des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues pour la région de l'Asie et du Pacifique aura lieu à Tokyo du 30 novembre au 2 décembre 1987.

37. La Division a organisé la première Réunion des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues pour la région d'Afrique, tenue à Addis-Abeba, du 30 mars au 30 avril 1987. La Réunion s'est tenue pour donner suite à la résolution 1985/11 du Conseil économique et social, du 28 mai 1985, intitulée "Coopération en vue de lutter contre le trafic illicite et l'abus des drogues dans la région africaine". Soixante-neuf délégués originaires de 31 Etats y ont participé, ainsi que des observateurs d'Etats n'appartenant pas à la région et d'organisations intergouvernementales concernées. Conformément à la résolution 1987/34 du Conseil économique et social du 26 mai 1987, la première Réunion annuelle des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues pour la région d'Amérique latine et des Caraïbes a eu lieu au siège de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), à Santiago, du 28 septembre au 2 octobre 1987. Des représentants de 23 Etats membres et d'un membre associé de la CEPALC y ont participé, ainsi que des observateurs de quatre organisations intergouvernementales [Secrétariat permanent de l'Accord sud-américain relatif aux stupéfiants et aux substances psychotropes (ASEP), Organisation des Etats américains (OEA), Interpol et Conseil de coopération douanière (CCD)].

38. Durant la période considérée, la Division a continué d'assurer le suivi de la première Réunion interrégionale des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues, tenue en juillet/août 1986.

d) Publications et activités d'information connexes

39. Outre les diverses publications spéciales déjà mentionnées, la Division fait paraître deux publications périodiques diffusées dans le monde entier. Le Bulletin des stupéfiants, publication trimestrielle présentant des études originales ainsi que les résultats de la recherche, est publié en anglais, arabe, espagnol et français. Certains articles sont également publiés en russe et des résumés de tous les articles sont publiés en chinois. Des numéros spéciaux publiés en 1987 ont porté essentiellement sur les mesures régionales et interrégionales face au phénomène de l'abus des drogues et sur la réduction de la demande illicite de drogues. La Division publie aussi une lettre d'information qui examine les faits nouveaux d'intérêt général survenus dans les milieux internationaux s'occupant de la lutte contre les drogues et qui rend notamment compte des activités des institutions spécialisées. En raison de la crise financière actuelle, le tirage de chacune de ces publications a été de nouveau réduit en 1987.

40. En coopération avec le Lions Club, la Division a organisé, dans un certain nombre d'établissements d'enseignement de Vienne, une campagne pour sensibiliser les élèves à tous les aspects du problème de la drogue pour mobiliser leur participation à la mise en garde de leur génération contre les dangers de l'abus des drogues. Un total de 180 élèves ont pris part à un concours de dessin et de peinture sur le thème "Oui à la vie, non à la drogue". La Division a organisé une exposition consacrée à certains aspects de son activité et à l'histoire du système international de contrôle des drogues et a fourni des documents d'information aux délégations et aux participants à la Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues.

41. La Division reçoit des demandes de matériel, d'informations et de services audio-visuels d'un nombre croissant d'Etats Membres, de groupes et de particuliers. Elle y répond régulièrement pour faciliter les programmes de formation, les campagnes de sensibilisation du public et d'autres activités visant à faire mieux comprendre le phénomène de l'abus des drogues, ses conséquences néfastes et les mesures qui peuvent être prises pour le juguler. Au cours du premier semestre de l'année en cours, la Division a répondu à environ 200 demandes de films et de programmes vidéo émanant de services nationaux, d'organes intergouvernementaux, d'organisations internationales et non gouvernementales et d'établissements d'enseignement de 55 pays.

2. Organe international de contrôle des stupéfiants

42. L'Organe international de contrôle des stupéfiants doit, en vertu des traités 7/, rendre compte annuellement de ses travaux au Conseil économique et social par l'intermédiaire de la Commission des stupéfiants 8/. Ses rapports annuels analysent l'état du contrôle des drogues à l'échelle mondiale et constituent le principal moyen dont il dispose pour appeler l'attention des organes des Nations Unies, des gouvernements et du grand public sur les lacunes en matière de contrôle international des drogues et sur les mesures correctives qui peuvent être adoptées.

43. L'Organe a pour tâche d'assurer l'application des dispositions des traités relatifs au contrôle des drogues, de veiller à leur respect par les gouvernements et d'aider dans ce domaine les pays qui en font la demande. En général, l'Organe s'occupe de deux aspects du contrôle des drogues :

a) S'agissant des activités légales, il veille, à l'échelle mondiale, à ce que des quantités suffisantes de drogues à usage médical et scientifique soient disponibles, et à ce qu'il n'y ait pas de détournements vers les circuits illicites. Il gère, à cette fin, le système des estimations qui n'est appliqué jusqu'ici qu'aux stupéfiants, surveille le commerce international des drogues au moyen d'un système de rapports statistiques et s'assure que les drogues disponibles à des fins médicales dans chaque pays sont contrôlées aux principaux stades de la production, de la fabrication et du commerce;

b) Pour ce qui est des activités illicites, l'Organe doit déceler les lacunes dans le dispositif national de contrôle et d'application des traités et contribuer à l'amélioration de la situation, en coopération étroite avec les gouvernements et les services de l'ONU (notamment la Commission des stupéfiants et le Secrétaire général) et avec les institutions spécialisées et d'autres organismes internationaux compétents.

44. Pour promouvoir les objectifs des traités, l'Organe reste en contact avec les gouvernements au moyen de réunions de consultation régulières et de missions spéciales. Il a, à cet égard, identifié les mesures supplémentaires que les gouvernements peuvent prendre pour assurer le contrôle des substances psychotropes et améliorer certains aspects du fonctionnement du système de contrôle des stupéfiants. L'ampleur prise par l'abus et le trafic des drogues, en dépit des efforts sans précédent déployés par les gouvernements, suscite de vives préoccupations. Des progrès encourageants ont été enregistrés dans le domaine de la lutte contre la culture illicite du pavot à opium et du cocaïer, grâce aux programmes de développement s'accompagnant de mesures d'éradication de ces plantes exécutés par un nombre croissant de pays.

45. Conformément aux responsabilités qui lui incombent en vertu de la Convention unique de 1961 sur les stupéfiants ^{9/} et des résolutions du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale sur la question, l'Organe doit suivre de près l'évolution de l'offre et de la demande légales d'opiacés. Mais faute de ressources, cette activité ne s'est vu attribuer qu'une faible priorité.

46. D'une manière générale, le fonctionnement du mécanisme international de contrôle des mouvements licites de stupéfiants continue de donner satisfaction, et plus de 90 % des pays présentent à l'Organe les données statistiques requises par la Convention de 1961. Les drogues produites ou fabriquées légalement ne font pas l'objet d'un trafic illicite; on note quelques cas isolés de détournements, mais ils portent sur des quantités minimes par rapport au volume effectif des transactions. L'Organe continue de rappeler aux gouvernements non seulement que l'exportation de drogues ne doit être autorisée que si des certificats d'importation sont produits mais encore que la quantité à exporter doit être conforme aux évaluations annuelles du pays importateur. Il y a eu des tentatives de détournements de drogues au moyen de certificats d'importation falsifiés. En conséquence, un nombre croissant de pays consultent régulièrement l'Organe

lorsqu'ils reçoivent des commandes qui leur paraissent suspectes. En outre, plus de 10 gouvernements ont répondu favorablement à la demande de l'Organe et ont accepté de modifier les certificats d'exportation facilement falsifiables ou non conformes au modèle approuvé par la Commission des stupéfiants.

47. Le nombre de substances psychotropes soumises au contrôle de l'Organe en vertu de la Convention de 1971 sur les substances psychotropes 10/ est passé de 40 en 1984 à 98 en 1987. Plus de 140 pays et régions soumettent à l'examen de l'Organe des rapports annuels sur la fabrication et les mouvements de ces substances. Le système des évaluations, appliqué volontairement par quelque 160 pays et régions, s'est révélé fort utile. Grâce aux données recueillies, l'Organe a pu prêter son concours aux gouvernements pour empêcher le détournement de plusieurs tonnes d'amphétamines et de méthaqualone et, plus récemment, de fénétylline et de sécobarbital, et aider les services nationaux à découvrir les filières de détournement.

48. Le contrôle des substances figurant au tableau II a été efficace. Le Conseil économique et social a approuvé, sur la recommandation de l'Organe, le resserrement des mesures de contrôle du commerce international des substances inscrites aux tableaux III et IV, notamment la communication de renseignements plus détaillés sur le commerce international. Ces renseignements permettent à l'Organe de surveiller plus efficacement le commerce de ces substances. A ce jour, environ 60 % des pays et des régions lui fournissent ces renseignements. En outre, l'Organe fournit aux pays exportateurs des renseignements sur l'application du système de certificats d'importation/exportation dans les pays importateurs de façon que la réglementation nationale applicable aux substances des tableaux III et IV soit strictement respectée.

49. Sur la base d'une recommandation de l'Organe, le Conseil économique et social, dans sa résolution 1985/12 du 28 mai 1985, a invité les gouvernements à introduire certains contrôles pour surveiller les produits chimiques et les précurseurs qui peuvent être utilisés dans la fabrication clandestine de drogues. Le Conseil a en outre invité les gouvernements à tenir l'Organe au courant de ces mesures et à lui fournir toute information qui pourrait l'aider à détecter et à prévenir les détournements.

50. Afin de faciliter le contrôle de ces substances, l'Organe a demandé à tous les gouvernements, à titre de première mesure, de lui communiquer des données quantitatives sur leurs besoins annuels et des renseignements touchant l'interdiction d'importation et la fabrication clandestine. Quarante-huit gouvernements ont déjà répondu à cette demande et les données qu'ils ont fournies permettent à l'Organe d'aider les administrations nationales à surveiller les exportations.

51. La crise financière de l'Organisation des Nations Unies s'est traduite par une réduction substantielle des ressources de l'Organe, qui a été amené à restreindre ses activités. Il n'a pas pu, par exemple, assurer entièrement le contrôle de toutes les substances psychotropes inscrites récemment aux tableaux III et IV de la Convention de 1971 10/. Il n'a pas été en mesure, non plus, d'étudier en profondeur les situations qui compromettent ou pourraient compromettre la réalisation des objectifs des traités.

3. Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues

a) Introduction

52. L'année 1987 a marqué un tournant décisif dans l'évolution du programme de travail du Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues. La communauté internationale reconnaît maintenant que le Fonds est virtuellement, pour les pays qui en ont besoin, la seule source multilatérale d'assistance dans la lutte contre l'abus des drogues. L'appui politique et financier sans précédent accordé au Fonds par la Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues et par la Commission des stupéfiants témoigne de cette prise de conscience. La politique du Fonds, qui met l'accent sur les plans directeurs régionaux et nationaux, a été généralement approuvée et il en est résulté un accroissement sensible des contributions qui a triplé le budget annuel du Fonds depuis 1984. Il convient de noter tout particulièrement à cet égard l'annonce d'une contribution de 300 millions de dollars faite par un gouvernement à la session de février 1987 de la Commission des stupéfiants.

53. L'augmentation des ressources financières du Fonds lui a permis d'intensifier ses opérations par l'expansion de ses programmes en Amérique latine et aux Caraïbes, en Asie, au Proche et au Moyen-Orient, et en Afrique. En même temps, des efforts ont été faits pour adapter les procédures administratives et opérationnelles du Fonds de manière à assurer plus d'efficacité et de précision dans l'exécution des programmes de lutte contre l'abus des drogues. Ainsi le Fonds a entrepris la supervision directe des projets exécutés par les gouvernements et un nouvel arrangement de travail, qui prévoit les conditions dans lesquelles le PNUD lui fournira des services d'appui pour ses projets sur le terrain, a été conclu entre le PNUD et le Fonds en mai 1987. En outre, le Fonds a continué de compter sur la compétence technique d'autres entités du système des Nations Unies, ainsi que sur le réseau de ses conseillers hors siège qui, vu la nature de leur travail en tant qu'agents du Fonds chargés de la planification, de l'exécution, de la supervision, de la coordination et de l'évaluation des activités, se sont révélés indispensables aux opérations du Fonds au titre de ses grands programmes par pays en Asie et en Amérique latine.

54. La Commission des stupéfiants a adopté en février 1987, dans le cadre des directives qu'elle donne au Fonds, un projet de résolution que le Conseil économique et social a ensuite fait sien en tant que résolution 1987/32 du 26 mai 1987. Cette résolution, en précisant le mandat du Fonds, confirme que la Commission et les organismes qui lui sont apparentés ont suivi de près l'évolution du FNUAD depuis plus de 15 ans qu'il existe et ont reconnu le rôle vital qu'il peut jouer face aux problèmes que pose l'abus des drogues dans le monde. Le Conseil économique et social a approuvé l'approche fondée sur la notion de "plans directeurs" du Fonds, a encouragé le Fonds à formuler et exécuter des projets en se conformant à une série de modalités d'application, a recommandé que le Directeur exécutif fasse rapport directement au Secrétaire général, a invité tous les organismes concernés du système des Nations Unies à collaborer avec le Fonds, et a prié le Directeur exécutif de renforcer la capacité technique du Fonds.

55. La progression enregistrée ces dernières années dans le nombre et le montant des contributions s'est encore renforcée grâce aux importantes ressources reçues en 1986 et surtout en 1987. Les contributions annoncées en 1986 ont atteint 29,8 millions de dollars. Il convient de mentionner en particulier une contribution de 8,5 millions de dollars d'un gouvernement pour la troisième phase d'un programme en Birmanie; deux accords de dons signés avec un pays donateur pour les programmes d'assistance au développement dans la sous-région andine (6 millions de dollars, et en Argentine (800 000 dollars); une contribution supplémentaire de 1,1 million de dollars annoncée par un gouvernement aux fins du projet de développement rural et de remplacement de la culture du cocaïer en Colombie; un accord sur un don de 5 millions de dollars signé avec un gouvernement aux fins de l'exécution du plan de développement spécial au Pakistan; une contribution de 725 000 dollars d'un gouvernement aux fins d'un projet de mise en valeur des zones montagneuses en Thaïlande; et une contribution de 830 000 dollars annoncée par un gouvernement pour deux projets de réduction de la demande de drogue en Thaïlande.

56. Pendant le premier semestre de 1987, les annonces de contributions se sont montées à 338 millions de dollars. En plus de l'importante contribution de 300 millions de dollars qui a été annoncée, nombre de pays ont fait connaître qu'ils comptaient accroître leur contribution au Fonds dans le contexte de la Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues et une contribution de 11 millions de dollars a été annoncée par un gouvernement. De nombreux pays développés et en développement ont également promis de doubler leur contribution ordinaire au Fonds et plusieurs pays d'Europe orientale ont annoncé leur décision de contribuer pour la première fois aux travaux du FNULAD. En vertu d'un accord signé en mai 1987 avec un pays donateur, une contribution supplémentaire de 3,5 millions de dollars a été allouée au projet de développement rural du Fonds dans le district de Dir au Pakistan. A l'appui du plan triennal de lutte contre la drogue mis au point par le Gouvernement bolivien à la fin de 1986, plusieurs gouvernements ont décidé d'allouer des ressources supplémentaires au programme du Fonds en Bolivie. Un gouvernement a également versé une contribution de 200 000 dollars pour la mise en place d'un programme élargi de lutte contre la drogue en Afrique. A la suite de la signature d'un accord de coopération entre la Communauté économique européenne et le Fonds, en juin 1987, la CEE a décidé de verser environ 600 000 dollars pour le projet de développement rural du Fonds en Bolivie et de consacrer une somme supplémentaire de 6 millions de dollars à la lutte contre l'abus des drogues au titre de la coopération Nord-Sud.

b) La programmation

57. Le budget total du Fonds pour 1987, qui s'élevait à l'origine à 31,6 millions de dollars, a été révisé en juillet 1987 et porté à 39,8 millions de dollars, en raison de l'expansion rapide du programme. Les activités de coopération financières et techniques sur le terrain ont été étendues à 35 pays auxquels s'adressent 85 projets multisectoriels visant les opérations de développement rural, l'éducation préventive et l'information du public, le traitement et la réadaptation des toxicomanes et la répression des délits. Le Fonds a approuvé en outre 30 projets de coopération technique générale dans l'intérêt commun de plusieurs pays et régions; ces projets comportent des activités de formation, et des séminaires et ateliers de recherche.

**Evolution des activités du Fonds
des Nations Unie pour la lutte
contre l'abus des drogues**

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
Budget approuvé (en millions de dollars des Etats-Unis)	7,6	9,1	10,5	9,5	13,4	18,7	21,4	30,0
Nombre de pays bénéficiaires d'une assistance au titre de projets par pays	12	15	12	10	22	25	31	35
Nombre de projets	40	41	45	38	57	69	95	115
Répartition des fonds par secteur (en pourcentage)								
Réduction de l'offre illicite de drogues, notamment par le développement rural et l'action sociale	22	23	27	20	31	49	38	45
Renforcement des mesures de lutte	29	29	37	46	39	26	33	26
Réduction de la demande illicite	26	18	17	10	11	12	16	18
Recherche	2	4	4	5	4	1	1	1
Arrangement de travail avec le PNUD	11	10	6	10	8	6	7	5
Administration, évaluation des programmes	10	6	7	9	7	6	5	3

e) Plans directeurs et programmes par pays ; situation actuelle

Amérique latine et Caraïbes

50. Le Fonds appuie les opérations entreprises dans le cadre d'un plan directeur dans les pays de la sous-région andine; les activités prévues visent à réduire la culture illicite du cocaier, renforcer l'efficacité des services de répression en matière de drogue, améliorer les moyens de traitement et de réadaptation sociale des toxicomanes, et assurer, dans la population, une meilleure prise de conscience des dangers de la drogue. En Bolivie, le programme comprend : un projet quinquennal d'un montant de 20,5 millions de dollars, intéressant le développement

/...

agro-industriel dans la région de Las Yungas; un projet de développement communautaire et de soins de santé primaires d'une durée de deux ans et d'un montant de 1,2 million de dollars destiné à compléter les activités de développement rural dans la région de Las Yungas; un projet de trois ans, d'un montant de 4 millions de dollars, intégrant les services de répression, visant à renforcer l'efficacité de la police et des autorités judiciaires; et un projet étalé sur trois ans, d'un montant de 158 000 dollars, portant sur le traitement et la réadaptation sociale au moyen d'activités communautaires thérapeutiques. En outre, des travaux sont en cours, suite à la phase d'assistance préparatoire, pour mettre au point et exécuter un projet polyvalent d'information de l'opinion et d'éducation préventive, qui pourrait servir de base à une action similaire dans d'autres pays andins. Le Fonds a également pris des mesures - notamment la convocation de réunions de pays donateurs - pour aider le Gouvernement à mobiliser la communauté internationale à l'appui de son plan triennal de lutte contre la drogue. En Colombie, le programme du Fonds, d'un montant de 5,1 millions de dollars, appuie un grand projet de développement rural et de remplacement de la culture du cocaier dans le département de Cauca, ainsi que des activités de traitement et de réadaptation sociale et trois projets d'éducation préventive et d'éducation du public devant s'étaler sur plusieurs années. En relation avec ces derniers, le Fonds a aidé le Gouvernement, au début de 1987, à lancer à l'échelle nationale une série de manifestations sous le nom de "Plantas a la Vida" qui ont réuni plus de 700 000 personnes dans le cadre de rassemblements antidrogués à Bogota et dans d'autres villes du pays.

59. En Equateur, au titre de l'appui du Fonds (10 millions de dollars) à l'engagement pris par le Gouvernement d'éliminer la culture illégale du cocaier, quatre projets d'une durée de plusieurs années chacun et d'un montant de 3,5 millions de dollars ont été approuvés à la fin de 1986; leur exécution a commencé en 1987. Ces projets visent à soutenir l'action gouvernementale dans les domaines de la prévention, du traitement et du contrôle des drogues licites et illicites. Au Pérou, l'assistance du Fonds a porté principalement sur l'introduction de cultures de remplacement et de rapport dans les régions de Tingo Maria et de Quillabamba, les deux grandes régions de culture du cocaier au Pérou. Après l'achèvement, en 1985, de la phase d'assistance technique et financière à l'usine de transformation du cacao de la coopérative de Naranjillo à Tingo Maria, deux projets complémentaires se montant à 3,2 millions de dollars, ont été lancés l'année dernière afin d'accroître le volume de la matière première à transformer dans l'usine et d'établir de nouvelles plantations de cacao dans la région. Le projet pilote de développement agricole de la région de Quillabamba, d'une durée de deux ans et d'un montant de 1 million de dollars, qui doit être achevé d'ici la fin de 1987, a permis de soutenir de petites activités sociales, rurales et agro-industrielles en faveur des coopératives et des associations d'agriculteurs qui acceptent de renoncer à la culture du cocaier. Un projet de prévention et de traitement de deux ans, d'un montant de 315 500 dollars, a également été approuvé en juin 1987.

60. En Argentine, à la suite de l'élaboration, en 1986, d'un plan directeur de lutte contre la drogue, le Fonds a approuvé, en juin 1987, un projet de prévention et de réadaptation des toxicomanes d'une durée de deux ans et d'un montant de 800 000 dollars. Au Paraguay, le Fonds finance un projet étalé sur deux ans, d'un montant de 196 500 dollars, dans le domaine de la prévention et du traitement. Le Fonds appuie des projets de prévention et de traitement en cours

aux Bahamas et en Jamaïque et a fourni une assistance à la région des Caraïbes pour la formulation, aux niveaux régional et international, de plans concrets de prévention et de contrôle dans les domaines du trafic illicite et de l'abus des drogues. Des propositions de projets visant spécialement la région ont été mises au point en coopération avec la Communauté des Caraïbes. En outre, des plans sont en cours en vue de doter Interpol d'un système de télécommunications propre dans les Caraïbes et en Amérique centrale, afin de faciliter le contrôle des stupéfiants et les activités de répression connexes.

61. En outre, à la demande des gouvernements de la sous-région andine, le Fonds a fourni des services consultatifs et un appui financier pour promouvoir la recherche sur l'harmonisation des législations contre l'abus des drogues. Un appui est également accordé aux activités de formation régionale en matière de répression de l'abus des drogues.

Afrique

62. Comme le trafic des drogues s'aggrave en Afrique, le Fonds a commencé d'intensifier ses programmes dans la région. Le budget total pour les projets approuvés en Afrique se monte actuellement à 1,1 million de dollars. Des projets concernant la répression, l'éducation et la santé ont été approuvés pour les pays suivants : Bénin, Congo, Maurice, Nigéria, Sénégal, Soudan et Zimbabwe. Le Fonds examine aussi des demandes d'assistance émanant de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, de la Sierra Leone et du Zaïre; il étudie également une demande du Gouvernement marocain en vue d'un grand programme d'élimination de la culture illicite et du trafic du cannabis. Plusieurs projets régionaux sont déjà en cours d'exécution, notamment des activités de formation d'agents des services de répression et de spécialistes de la santé et de l'éducation. Un projet élargi visant à renforcer les laboratoires nationaux de stupéfiants en Afrique est en voie d'élaboration, et l'on a mis au point des propositions en vue de recueillir des fonds supplémentaires pour étendre les activités dans d'autres domaines de la lutte contre l'abus des drogues en Afrique. A la suite de contacts avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA), le Fonds a été invité à prendre la parole devant le Conseil des ministres de cette organisation.

Asie et Pacifique

63. En 1987 - la deuxième année d'exécution par le Fonds du programme de lutte contre l'abus des drogues en Birmanie (1986-1991), des progrès satisfaisants ont continué d'être enregistrés; le programme comprend des activités dans sept secteurs : agriculture, élevage, santé publique, réadaptation, éducation, information et répression. L'appui du Fonds au Programme se monte à 10,5 millions de dollars; en échange de cette assistance, le Gouvernement s'engage à mener des campagnes d'éradication afin de détruire quelque 450 tonnes d'opium en cinq ans. Notant que le trafic de transit d'héroïne et l'abus de cette drogue sont en augmentation au Bangladesh, le Gouvernement a sollicité l'assistance du Fonds pour évaluer la situation actuelle, et le Fonds a accepté de fournir des services consultatifs pour deux ateliers nationaux, l'un sur la répression et l'autre sur la réduction de la demande. En Malaisie, on a entrepris cette année l'exécution de deux projets portant respectivement sur la répression et la prévention; l'apport total du Fonds pour ces projets est de 900 000 dollars sur trois ans. Au Népal, le Gouvernement examine un document relatif à un projet triennal de 300 000 dollars

Pour la prévention, le traitement et les opérations de lutte contre l'abus des drogues. En mars 1987, le Fonds a approuvé un projet triennal de 308 000 dollars afin de soutenir les efforts que fait le Gouvernement sri-lankais pour multiplier ses activités visant à réduire la demande de drogues. Le programme financé par le Fonds qui est actuellement en cours en Thaïlande comporte 12 projets, de plusieurs années chacun, dans les domaines suivants : remplacement des cultures, traitement et réinsertion sociale des toxicomanes, formation et recherche appliquée; il exige un apport financier total d'environ 15 millions de dollars. L'effort de répression du Gouvernement et les dépenses engagées dans le cadre du plan directeur pour les zones de culture du pavot ont permis à la Thaïlande de ramener sa production d'opium à environ 10 tonnes par an, contre 35 à 40 tonnes il y a encore trois ans. Le Fonds prête son concours au Gouvernement thaïlandais pour la mise au point d'un deuxième plan directeur qui portera sur les zones où le pavot à opium est encore cultivé.

64. Le Fonds fournit également son assistance pour l'exécution de trois projets régionaux financés par le PNUD (cours de formation pour la réinsertion sociale des toxicomanes, répression et séminaires sur le remplacement des cultures de pavot à opium), et il a versé 50 000 dollars au secrétariat de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) pour financer un atelier/cours de formation sur la saisie des avoirs à l'intention des agents des services de répression.

Proche et Moyen-Orient

65. Un projet d'un an, d'un montant de 50 000 dollars, est en cours d'exécution en Afghanistan; il vise à former des spécialistes de la santé aux techniques de traitement et de réinsertion sociale des toxicomanes. A Chypre, on prévoit l'achèvement en 1987 d'un projet triennal de 339 000 dollars, visant à fournir du matériel aux services de police de la drogue et à assurer la formation de leurs agents. Le Fonds a indiqué qu'il était prêt à prolonger le projet au-delà de 1987. L'Egypte en est à sa dernière année d'un projet d'appui à la police nationale des stupéfiants qui a porté sur plusieurs années et a entraîné une dépense d'environ 250 000 dollars. Un projet de 397 000 dollars visant à promouvoir les services de traitement et de réadaptation a été mené à bien à la fin de 1986. Des discussions ont été entamées avec le Gouvernement en vue de l'élaboration d'un plan directeur qui pourrait former la base d'une nouvelle assistance du Fonds dans les années à venir. On a approuvé en 1987 la poursuite de l'assistance fournie à la Jordanie au titre d'un projet biennal de 550 000 dollars intéressant les services de répression. Le Gouvernement a également proposé de coopérer avec le Fonds dans le domaine de la santé.

66. L'exécution de l'un des plus grands programmes du Fonds s'est poursuivie au Pakistan. Ce programme comporte notamment un projet quinquennal de 20 millions de dollars pour le développement rural du district de Dir, l'une des dernières régions du pays qui pratique encore la culture illicite du pavot à opium; cette région est comprise dans le Plan gouvernemental spécial de développement et de répression visant les zones de culture du pavot à opium, pour lequel l'assistance internationale est coordonnée par le Fonds. Un service de planification du gouvernement provincial, appuyé par le Fonds, est chargé d'établir les plans pour les zones où l'on cultive encore le pavot à opium. Le projet pilote de développement rural dans la zone de Buner (district de Swat) - une région où l'on

avait réussi à éliminer la culture du pavot en 1982 - n'était pas loin d'être achevé en 1987, des fonds ayant été fournis par le gouvernement provincial pour faciliter la reprise des dernières activités du projet. Un projet quinquennal de traitement et de réinsertion sociale des toxicomanes d'un montant de 680 000 dollars a permis d'appuyer la politique du Gouvernement tendant à compléter les moyens de traitement dans des établissements par des services communautaires. Dans le domaine de l'éducation préventive, un projet quinquennal de 560 000 dollars a pour objet de mettre au point du matériel et des techniques pour les campagnes d'éducation à l'intention de divers groupes cibles, afin d'appuyer les efforts visant à enrayer la propagation rapide de l'héroïne dans les régions urbaines et rurales du pays. Enfin, un projet d'un an, d'un coût de 300 000 dollars dans le domaine de la répression, qui porte essentiellement sur la prévention du trafic de drogues à l'intérieur du Pakistan, a été approuvé en 1987.

67. En Turquie, après l'achèvement, en 1987, d'un projet septennal de 5,9 millions de dollars qui a permis d'installer un réseau de télécommunications à l'intention de la gendarmerie dans 21 provinces le long des principaux itinéraires empruntés par les trafiquants, le Gouvernement a de nouveau sollicité l'assistance du Fonds. Des pourparlers sont engagés avec les autorités turques pour l'élaboration d'un plan à long terme d'amélioration de la surveillance du trafic de transit. Le Fonds a également approuvé, en 1987, un projet d'un an, d'un montant de 336 000 dollars, pour appuyer les opérations de contrôle des drogues des services gouvernementaux compétents.

d) Nouveaux plans directeurs

68. Le trafic de drogues et les problèmes apparentés tendent à dépasser les frontières des pays d'origine traditionnels pour s'étendre aux zones voisines, créant de nouveaux itinéraires et des fuites qui peuvent provoquer des problèmes de toxicomanie dans ces régions; devant ce danger, plusieurs gouvernements ont demandé au Fonds de leur fournir une assistance pour empêcher que la situation n'empire. Des grands programmes, reposant sur des plans directeurs, ont été lancés au Brésil, en Chine et en Inde, pays limitrophes de trois des principales zones de production illicite de drogues. L'élaboration des plans directeurs a suivi la signature, en 1987, de mémorandums d'accord avec ces gouvernements. En Inde, où 20 millions de dollars ont été engagés, on s'attachera à enrayer l'important trafic de transit d'opiacés et à juguler le problème croissant de la toxicomanie. Au cours d'une mission du Fonds qui s'est rendue au Brésil en juillet 1987, un plan quinquennal multisectoriel, doté d'un budget initial de 12 millions de dollars, a été mis au point; il prévoit des activités visant l'éradication de la culture du cocaïer, la prévention et le contrôle du trafic illicite de drogues, le traitement des toxicomanes et la formation régionale des fonctionnaires des douanes. A la suite d'une mission du Fonds en Chine en mars 1987, un document prévoyant un projet triennal de 5 millions de dollars a été établi, puis approuvé en juin 1987. Le projet vise à renforcer la prévention de l'abus des drogues et à lutter contre le trafic illicite, principalement dans les zones adjacentes aux régions d'Asie du Sud-Est productrices de pavot à opium.

4. Centre pour le développement social et les affaires humanitaires

69. Le Service de la prévention du crime et de la justice pénale a poursuivi ses travaux sur les tendances de la criminalité et l'évaluation des moyens de

/...

prévention du crime, domaine auquel se rattache la question de la lutte contre l'abus des drogues. Le Secrétaire général présentera un rapport sur les tendances des divers types de délits, y compris ceux qui sont liés à la drogue, au Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance à sa dixième session (août 1988).

70. Ce service, en collaboration avec les instituts des Nations Unies pour la prévention du crime et le contrôle de la délinquance et avec l'OMS, fera en outre, dans le contexte du "Schéma multidisciplinaire complet pour les activités futures de lutte contre l'abus des drogues" 1/ des propositions touchant le traitement de la toxicomanie, à inclure dans le rapport visé.

71. Le Secrétaire général soumettra également un rapport sur les tendances et modalités de la prévention des crimes transnationaux dans le contexte du développement. Ce rapport servira de base à l'examen par le Comité de la question des activités criminelles organisées et de leur lien avec le trafic illicite des drogues.

72. La coopération internationale pour la lutte contre l'abus des drogues fera l'objet de la Réunion d'experts internationaux sur l'Organisation des Nations Unies et le respect de la loi, qui sera convoquée en novembre 1987, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, par le Gouvernement de Basse-Autriche et la ville de Baden, en coopération avec l'Alliance of Non-Governmental Organizations on Crime Prevention and Criminal Justice, Vienne. La réunion examinera en particulier comment étayer les efforts de répression dans la lutte contre les formes les plus graves de criminalité de portée internationale identifiées dans le Plan d'action de Milan 1/ (criminalité organisée, trafic de drogues et activités terroristes).

73. Le Conseiller interrégional pour la prévention du crime et la justice pénale a continué de conseiller les pays de toutes les régions, sur leur demande, au sujet de diverses questions directement liées à la prévention et au contrôle de l'abus des drogues et du trafic illicite de drogues, notamment les améliorations dans l'administration de la justice, y compris la réforme du droit pénal et de la procédure pénale, et la nécessité d'assurer plus efficacement la coordination sectorielle et intersectorielle de la prévention du crime et de la justice pénale dans le contexte des efforts nationaux de planification.

5. Institut de recherche des Nations Unies sur la défense sociale

74. L'Institut de recherche des Nations Unies sur la défense sociale a présenté deux documents d'information à la Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues. Le premier est le rapport concernant l'enquête internationale, entreprise par l'Institut, sur les mesures pénales relatives à la drogue. Le second rapport rend compte d'un projet de recherche mondial sur le thème "Drug Abuse in the Context of Development: Prevention, Treatment and Rehabilitation" (L'abus des drogues dans le contexte du développement, prévention, traitement et réinsertion sociale), effectué par l'Institut, avec l'appui financier du PNUD. L'Institut a rédigé ces rapports pour donner suite à la recommandation XII h) adoptée par la Commission des stupéfiants, agissant en sa qualité d'organe préparatoire de la première session de la Conférence tenue à Vienne du 17 au 26 février 1986, où il est proposé que les organisations

internationales compétentes prennent des dispositions pour établir, dans le cadre de leur mandat, des documents orientés vers l'action à l'intention de la Conférence dans les domaines figurant à son ordre du jour provisoire.

75. Le rapport concernant l'enquête internationale sur les mesures pénales relatives à la drogue devait apporter une contribution au débat sur l'amélioration des politiques pénales dans le contexte du problème de la drogue. L'enquête, outre qu'elle fournit des informations qui pourraient favoriser, le cas échéant, une approche plus harmonieuse entre les pays, fait ressortir deux points essentiels. Elle tend à favoriser l'application plus généralisée de mesures de traitement et de réinsertion sociale des toxicomanes, de préférence aux mesures de répression. Elle montre également qu'il y a loin entre le "droit dans les textes" et "l'application pratique du droit" et elle conclut que de nouvelles recherches sur "l'application pratique du droit" sont très nécessaires pour la formulation de politiques de répression plus appropriées face au problème de l'abus et du trafic illicite des drogues.

76. Le rapport sur le projet de recherche définit des domaines qui méritent de faire l'objet d'études et de recherches plus approfondies et souligne la nécessité de renforcer ou de mettre en place, selon le cas, des systèmes nationaux d'information globaux visant à améliorer les politiques et les programmes de prévention, de traitement et de réadaptation. Il fait observer qu'il faut chercher à mieux comprendre le contexte social et culturel du phénomène de l'abus des drogues.

77. L'enquête internationale est maintenant terminée. Des dispositions ont été prises pour faire paraître le rapport comme publication de l'Institut de recherche des Nations Unies sur la défense sociale. Les travaux sur le deuxième projet se poursuivent; on compte que le rapport final sera prêt à la fin de 1987.

78. L'Institut a convoqué à Rome, les 4 et 5 juin 1987, un groupe de travail qui discutera des incidences de la recommandation susmentionnée concernant la mise en place de systèmes d'information nationaux améliorés pour la prévention, le traitement et la réadaptation. Le Groupe est composé de trois experts nationaux (venant respectivement d'Inde, d'Italie et de Pologne) et d'experts représentant la Division des stupéfiants de l'Organisation des Nations Unies, l'OMS et l'Unesco. Des experts de l'Institut y ont également participé.

79. Le Groupe de travail a recommandé que l'Institut, l'OMS, l'Unesco, la Division des stupéfiants et les autres organisations concernées prennent conjointement des mesures pour élaborer et exécuter un nouveau projet portant sur la production d'un modèle type qui serait utilisé par les gouvernements, au niveau national, aux fins ci-après : suivre les tendances de l'usage non médical de drogues entraînant la pharmacodépendance dans leur pays; recueillir des renseignements sur les ressources et les activités existantes; évaluer les besoins nationaux; évaluer leurs programmes et activités; et formuler et améliorer les politiques et les programmes de prévention, de traitement et de réadaptation. Le Groupe de travail a estimé que ce modèle type aiderait les gouvernements à renforcer, normaliser, coordonner et intégrer leurs systèmes nationaux d'information sur l'abus des drogues. Il faciliterait en outre la comparaison internationale des données nationales et permettrait aux autorités nationales d'améliorer leurs relations avec les systèmes internationaux d'information sur l'abus des drogues.

80. Le Schéma multidisciplinaire complet pour les activités futures de lutte contre l'abus des drogues, adopté par la Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues II/, comprend un chapitre sur l'amélioration et la coordination des systèmes de traitement des délinquants toxicomanes détenus ou non en attente de jugement. Il s'agit là du résultat d'une proposition présentée par l'Institut au Secrétaire général de la Conférence.

6. Programme des Nations Unies pour le développement

81. Les activités du PNUD continuent à se dérouler comme précédemment : assistance pour l'exécution de projets financés par le FNUAD et financement de programmes sur les ressources propres du PNUD. Dans le courant de l'année, le PNUD et le FNUAD ont signé un nouvel accord de travail définissant les rôles des représentants résidents du PNUD et des conseillers hors siège du FNUAD ainsi que les conditions dans lesquelles le PNUD fournit son appui administratif au FNUAD pour ses activités. Les nouvelles dispositions vont d'une façon générale dans le sens de l'objectif du FNUAD, qui est d'assurer une transparence plus grande des programmes opérationnels et de surveiller plus directement leur exécution.

82. Dans le cadre de son programme interrégional, le PNUD a versé à l'Institut de recherche des Nations Unies sur la défense sociale (UNSDSI), une contribution de 120 000 dollars des Etats-Unis pour un projet de recherche intitulé "L'abus des drogues dans le contexte du développement : prévention, traitement et réadaptation". Un résumé du rapport de cette étude a été distribué à la CIATID.

83. Les activités relatives au programme ont été concentrées, comme précédemment, dans les régions Asie et Pacifique et Amérique latine et Caraïbes.

Asie et Pacifique

84. Deux projets régionaux sont en cours d'exécution. Le projet RAS/85/007, intitulé "Cours de formation de l'ANASS destinés aux spécialistes de la réinsertion des drogués" (599 598 dollars des Etats-Unis) - prévoit la formation de spécialistes travaillant sur le terrain, à tous les niveaux. Le deuxième de trois cours de formation destinés aux planificateurs et organisateurs de programmes de réinsertion sociale des toxicomanes se déroulera à l'automne. Ces spécialistes recevront une formation pour toute une série de programmes et de services internationaux courants de lutte contre l'abus des drogues. Le troisième des cours de formation destinés aux spécialistes de la réinsertion sociale des toxicomanes se déroulera également pendant le second semestre de l'année et offrira une formation dans les techniques et méthodes de travail auprès des toxicomanes et de leur famille ainsi que dans les méthodes de mobilisation de ressources communautaires, publiques et privées en vue de programmes de réadaptation. Le premier "séminaire de réflexion", destiné aux spécialistes de haut niveau des organismes de lutte contre l'abus des drogues, doit se tenir en septembre 1987 afin d'examiner les objectifs de la réinsertion des toxicomanes ainsi que les obstacles à cette réinsertion.

85. Le projet RAS/87/001 intitulé "Sécurité de l'aviation" (1 146 000 dollars des Etats-Unis) a été approuvé en mai 1987; il vise à relever les normes de sécurité des aéroports dans 19 pays de la région Asie et Pacifique afin de réduire au minimum les risques d'ingérence illicite dans l'aviation civile et le trafic

illicite des drogues. Les apports du PNUD seront notamment les suivants : compétences techniques destinées à aider les gouvernements à mettre au point des mesures et programmes nationaux de sécurité de l'aviation; formation en cours d'emploi et séminaires pour le personnel des aéroports; et matériel. Le coordonnateur du projet a été recruté et a entrepris d'élaborer des plans de travail pour le projet.

86. Un autre projet, RAS/86/112, intitulé "Formation à la détection des stupéfiants" entrepris par l'ANASE avec une contribution de 200 000 dollars des Etats-Unis du PNUD, est en cours d'élaboration. Ce projet fait appel à l'expérience acquise par l'Indonésie dans l'emploi de chiens indigènes pour la détection des stupéfiants.

87. A l'échelon national, le PNUD a approuvé, pour l'Indonésie, un crédit de près d'un millions de dollars des Etats-Unis pour le projet INS/83/006 intitulé "Prévention de l'usage des drogues illicites". Ce projet, qui a été initialement approuvé en 1984, est actuellement exécuté par le Bureau de l'exécution des projets du PNUD; il prévoit l'intensification des activités de prévention de l'abus des drogues ainsi que la fourniture de documents d'information à ce sujet. Ces activités traduisent les préoccupations du Gouvernement et sa conviction que sa lutte contre la demande croissante de drogues appelle des mesures destinées à compléter les services de réadaptation.

88. Au Pakistan, le Bureau de l'exécution des projets du PNUD coopère avec le FNULAD. Le projet intitulé "Lutte contre l'abus des drogues, Division Buner" (PAK/81/DOI), financé par le Fonds, est pratiquement achevé et l'assistance à ce titre cessera progressivement en 1987. Ce projet a réussi à détourner les agriculteurs de la culture de l'opium et à leur offrir d'autres possibilités de revenus grâce à des cultures de remplacement et au développement de l'infrastructure. A la demande du Gouvernement, un nouvel arrangement avait été élaboré dès la fin de 1986, en vertu duquel le Bureau était dessaisi au profit du FNULAD de la responsabilité d'exécuter les projets du district de Dir et du service de développement spécial. En vertu d'un accord de coopération spécial, le Bureau continue à fournir l'ensemble de l'assistance technique. Deux autres projets du Fonds, exécutés par le PNUD et concernant l'éducation préventive et le traitement et la réadaptation des toxicomanes progressent d'une manière très satisfaisante. Le budget du Bureau pour le programme financé par le Fonds au Pakistan s'élève actuellement à 10,4 millions de dollars des Etats-Unis.

89. Un projet intitulé "Pharmacodépendance et réinsertion sociale" (PAK/81/009), financé par le PNUD et exécuté par l'OMS, dispense une formation spécialisée au personnel clef des services de santé, dans des domaines liés à la toxicomanie et à la réadaptation. Une bourse sera offerte en 1987.

90. En Thaïlande, et plus particulièrement dans sa partie septentrionale, le Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues, le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le PNUD financent actuellement un projet de développement rural intégré (le Projet de développement des régions montagneuses de Pae For THA/86/004), dont l'un des objectifs principaux est de remplacer la culture du pavot à opium par des cultures vivrières et marchandes. La durée d'exécution du

projet, qui a été entrepris en 1986, est censée être de cinq ans. En 1987, une assistance sera fournie à plus de 7 000 membres de tribus montagnaises dans 71 villages de montagne afin de les encourager à renoncer au pavot à opium au profit d'autres cultures. Le Bureau de l'exécution des projets (BEP) est l'organisme de coopération pour ce projet mis en œuvre par l'Etat. Le Bureau exécute actuellement un projet intitulé "Développement de centres d'essai et de formation", financé par le Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues. Au total, le Bureau dispose en Thaïlande d'un budget de 2,7 millions de dollars des Etats-Unis.

Amérique latine et Caraïbes

91. En Bolivie, le projet le plus important, financé par le Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues et exécuté par le Bureau de l'exécution des projets, est en cours dans la vallée reculée de Yungas où la culture du cocaïer remonte à l'époque précolombienne et où l'on continue d'utiliser largement la feuille de coca pour son léger pouvoir stimulant et ses propriétés médicinales. Ce projet, dont le coût s'élève à 20,8 millions de dollars des Etats-Unis, concerne trois districts d'une superficie totale de 17 500 hectares. Les activités intéressent 53 communautés soit au total environ 10 000 personnes. Les agriculteurs sont encouragés à remplacer progressivement le cocaïer par le caféier, qui prospère sur les sols pauvres de la région, grâce à une série d'incitations dont la plus heureuse a été la promesse d'améliorer l'infrastructure rurale.

92. En avril 1986, l'ensemble des 53 communautés ont accepté d'interrompre la culture du cocaïer en échange d'une assistance pour l'approvisionnement en eau salubre, la construction et la réfection de routes et la création d'écoles primaires. Des équipements sanitaires, fournis grâce à une contribution de 1,2 million de dollars des Etats-Unis versée par le Centre italien de solidarité (CEIS), une organisation non gouvernementale italienne, complètent l'assistance au titre de cet accord. Des incitations financières sont également données : le projet a réservé un crédit de 6,5 millions de dollars des Etats-Unis pour affectation à la dotation agricole et aux coopératives de commercialisation. Les agriculteurs touchent 700 dollars des Etats-Unis pendant deux ans pour la plantation d'un cato (un quart d'hectare) de café. En ce qui concerne la récolte, jusqu'à 70 dollars des Etats-Unis sont offerts pour un quintal (46 kg) de café - soit bien plus que les 10 à 15 dollars précédemment payés pour un quintal. Durant la première année d'application intégrale du projet, un nombre total de 3,5 millions de plants de café, cultivés dans les pépinières du projet, ont été distribués aux agriculteurs, qui ont planté 850 hectares. La récolte de café a augmenté de 10 %.

93. Au Pérou, avec un budget total de 2,8 millions de dollars des Etats-Unis, le Bureau de l'exécution du projet exécute en outre directement des projets de développement rural (projets de Quillabamba et de Tingo María) qui visent à offrir d'autres sources de revenu aux agriculteurs. Le projet de Quillabamba porte sur une superficie d'environ 1,8 million d'hectares de forêts vierges (ceja de selva) dont 50 000 seulement sont occupés par des exploitations agricoles d'une superficie de deux à trois hectares en moyenne, par famille. Il y a environ un siècle, la région de la vallée de Convención et de Lares était en majeure partie peuplée de

paysans venus de la Sierra. Depuis, les agriculteurs ont cultivé le cocaïer, devenu la principale culture de rapport. Or, récemment, la demande ayant augmenté, la zone affectée à la culture du cocaïer a été étendue à des terres précédemment consacrées aux cultures vivrières et aux pâturages. En conséquence, il existe aujourd'hui une pénurie grave de viande et de produits agricoles.

94. L'exécution du projet est en cours depuis trois ans. Durant cette période, le personnel du projet a noué des contacts et des liens avec des organismes nationaux, régionaux et locaux, tant privés que publics, ainsi qu'avec les groupes communautaires et les agriculteurs, qui adoptent désormais une attitude de coopération positive à l'égard des activités et des initiatives encouragées par le projet mais dont les espérances dépassent ce que le projet est en mesure de leur offrir. Les activités du projet sont axées sur la réalisation d'une série de petits projets sociaux dont le coût est inférieur à 5 000 dollars des Etats-Unis, ainsi que des projets de développement visant directement à offrir aux agriculteurs d'autres sources de revenu.

95. L'exécution du projet de Tingo María a récemment commencé à Tingo María et dans la vallée de Pachitea. L'organisme national correspondant est la Huanuco Development Corporation (CORDEHUANUCO) un organisme de développement régional. Le projet porte sur une superficie de 12 500 km² dans la vallée du Haut Huallaga où 180 000 personnes se sont installées au cours des 30 à 40 dernières années. Chaque famille dispose d'une dizaine d'hectares de terrain, dont trois sont consacrés à des cultures comme le café, le cacao, les agrumes, le maïs, la banane, le riz et le cocaïer. Le projet est réalisé en liaison étroite avec le projet de développement du cacao de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et du Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues, ainsi qu'avec la coopérative de Naranjillo.

96. De vastes activités sont également entreprises en Colombie au titre de projets PNUD/FNULAD. Le BEP est l'agent d'exécution de quatre projets dont le coût s'élève au total à 4,3 millions de dollars des Etats-Unis. Le plus important de ces projets, intitulé "Cultures de remplacement dans la partie méridionale du département du Cauca" (AD/COL/85/426), est comparable aux projets en cours en Bolivie et au Pérou et s'étend à 140 communautés. De nouvelles cultures adaptées à la région ont été identifiées, des coopératives de commercialisation ont été créées et 14 systèmes d'approvisionnement en eau de faible ampleur ont été installés. La BEP exécute un autre projet intitulé "L'utilisation des loisirs en tant que stratégie de prévention de l'abus des drogues" (AD/COL/85/427), dont les activités ont été étendues aux régions urbaines et rurales de 21 départements de la Colombie qui appuient le projet des cultures de remplacement. Parmi d'autres projets entrepris en Colombie, il y a lieu de citer les suivants : "Banque des données" (AD/85/424); "Autres méthodes de traitement et de réadaptation des toxicomanes" (AD/COL/87/425); et "Préparation et exécution des activités de traitement et de réinsertion sociale des toxicomanes" (AD/COL/86/429).

97. En Equateur, le programme PNUD/FNULAD a progressé durant l'année. Le BEP est l'agent d'exécution de quatre projets destinés à appuyer le programme gouvernemental de lutte contre le trafic illicite des drogues et des substances psychotropes et de traitement et de réadaptation sociale des toxicomanes. Les projets du FNULAD, dont le coût total s'élève à environ 2,4 millions de dollars des

/...

Etats-Unis, sont exécutés par les ministères de l'intérieur et de l'éducation, ainsi que par l'Unesco et le Centre Italien de Solidarité, avec l'appui du BEP et du bureau extérieur du PNUD.

98. Les bureaux extérieurs du PNUD participent aussi à des projets financés par le FNULAD et exécutés par les gouvernements respectifs avec la coopération d'organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales dans les pays suivants : Bahamas (500 000 dollars des Etats Unis) - projet exécuté par l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) et le Ministère de la santé; Bolivie (5,7 millions de dollars des Etats-Unis) - projet exécuté par le Centre Italien de Solidarité et le Ministère de la Justice; Jamaïque (300 000 dollars des Etats-Unis) - projet exécuté par l'OPS et l'Unesco; et Pérou (4 millions de dollars des Etats-Unis) - projet exécuté par l'ONUDI et le Ministère de l'intérieur.

99. En liaison avec la CIATID, le PNUD a en outre publié un dossier sur "La lutte contre l'abus des drogues", qui examine l'expérience acquise à l'occasion de projets exécutés dans les régions de l'Asie et du Pacifique et de l'Amérique latine et des Caraïbes pour tarir les sources d'approvisionnement et restreindre la consommation et l'abus des drogues.

B. Institutions spécialisées

1. Organisation internationale du Travail

a) Introduction

100. L'Organisation internationale du Travail (OIT) continue à développer son programme de lutte contre l'abus des drogues axé sur deux domaines qui ont l'un et l'autre une incidence directe sur le monde du travail : la réadaptation et la réinsertion sociale des toxicomanes et la prévention et la réduction des problèmes que posent la toxicomanie et l'alcoolisme sur le lieu de travail.

101. L'adoption par la Conférence internationale du travail, à sa soixante-treizième session, de la "Résolution concernant les mesures contre l'abus des drogues et de l'alcool dans la vie professionnelle et sociale" en date du 23 juin 1987, est l'aboutissement d'une période d'activité et d'intérêt croissants de l'OIT dans le domaine de la lutte contre l'abus des drogues. La résolution souligne à nouveau le rôle important qu'il appartient aux gouvernements et aux organisations de travailleurs et d'employeurs de jouer dans la réduction de la demande de drogues et la fourniture d'une aide aux toxicomanes en voie de guérison. La résolution invite le BIT : a) à accorder une priorité adéquate à la lutte contre l'abus des drogues et de l'alcool et à élargir les programmes en cours concernant la réadaptation et la réinsertion sociale des toxicomanes; b) à intensifier les efforts pour prévenir et réduire les problèmes posés par l'abus des drogues et de l'alcool sur le lieu de travail; c) à accorder une attention particulière à l'intégration des jeunes; et d) à intensifier la collaboration interinstitutions dans la lutte contre l'abus des drogues.

102. Pour donner suite à la résolution, des dispositions ont immédiatement été prises pour formuler un plan d'action détaillé qui sera soumis au Conseil d'administration à sa deux cent trente-huitième session en novembre 1987. Les propositions visent des activités très diverses envisagées pour l'exercice

/...

biennal 1988-1989 et des mesures à prendre à moyen terme (1990-1995). Le projet de plan d'action est interdépartemental et vise à mobiliser toutes les ressources intérieures et extérieures dont le BIT peut disposer. La Déclaration de Vienne et les recommandations concernant le Schéma multidisciplinaire complet pour les activités futures de lutte contre l'abus des drogues adoptées par la CIATID ont été prises en considération lors de l'élaboration de ce plan.

b) Activités prévues au budget ordinaire

103. Le service de réadaptation professionnelle continue à centraliser les activités du BIT visant à réduire l'abus des drogues. L'assistance et les consultations techniques du BIT sont assurées par son réseau de bureaux régionaux et locaux qui offrent les services de conseillers en réadaptation professionnelle dans la région de l'Asie et du Pacifique, au Moyen-Orient, en Afrique et en Amérique latine. Un appui supplémentaire est fourni par le siège et des services d'experts consultants sont assurés quand il y a lieu. Le personnel du siège contribue à tous les aspects de la coopération technique : surveillance de l'évolution récente dans ce domaine, rassemblement et diffusion d'informations techniques et collaboration interinstitutions.

104. L'inquiétude générale face à l'aggravation de l'abus d'alcool et de drogues et aux problèmes que pose cet abus a éveillé l'attention sur le cadre de travail. Cette attention procède d'une meilleure connaissance de la nature et de l'incidence des problèmes liés à l'abus des drogues et du rôle de prévention et de réadaptation que peut jouer le cadre de travail. On a constaté que l'usage et l'abus de toute une série de substances créaient des problèmes pour les employeurs, les employés et la collectivité en général, et notamment abaissaient la production, portaient atteinte à la santé et entraînaient une perte de potentiel.

105. Le BIT continue à accorder une priorité élevée à ce domaine d'activités en vue d'aider les entreprises à mettre au point des mesures efficaces. Un jeu de matériel d'information multimédias, qui a été réalisé à cette fin, est en cours de distribution. En même temps, le service des conditions de travail et des activités de bien-être du BIT a consacré un numéro récent de sa publication Conditions of Work Digest au problème "L'alcool et les drogues : Programme d'assistance aux travailleurs". Le Digest traite des politiques, des orientations et des programmes et contient une liste de sources institutionnelles et une bibliographie annotée concernant les drogues et l'alcool sur le lieu de travail. Le jeu de matériel d'information et le Digest constituent une base solide pour l'action future du BIT dans ce domaine.

106. Des relations de travail étroites sont maintenues avec tous les organes et organismes de lutte contre l'abus des drogues de l'ONU, des institutions spécialisées et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Le BIT était représenté à la trente-deuxième session de la Commission des stupéfiants ainsi qu'aux deux réunions interinstitutions tenues en 1987 sur la coordination en matière de lutte internationale contre l'abus des drogues.

107. Le BIT a contribué aux travaux de la CIATID en participant aux deux réunions de l'organe préparatoire et à la Conférence elle-même, en proposant des objectifs pour le Schéma multidisciplinaire complet et en élaborant un document d'information orienté vers l'action sur le rôle du BIT dans la lutte contre l'abus des drogues

(The ILO's Role in Drug Abuse Control). De plus, une exposition expressément conçue par le BIT a été présentée à la conférence. Le représentant du BIT a en outre présidé, à l'occasion de la conférence, une réunion du Forum des ONG sur "Les drogues et l'emploi/le lieu de travail". Un rapport sur la CIATID a été établi en vue de la 23^{ème} session du Comité des organisations internationales du Conseil d'administration, en novembre 1987.

108. Le BIT offre un programme d'études sur la réadaptation des toxicomanes et des conférenciers financés sur ses propres ressources, pour le cours de formation ouest-africain/nigérian sur la toxicomanie (Hâtin 14-25 septembre 1987) et le cours de formation pour l'Afrique de l'Est/Afrique australe sur l'abus des substances (Maurice, 26 octobre-6 novembre 1987). Ces cours sont organisés par le Conseil international sur les problèmes de l'alcoolisme et des toxicomanies, en collaboration avec les gouvernements, et avec l'assistance financière du FNUAD.

c) Activités financées sur des ressources extra-budgétaires

109. Birmanie : La troisième phase (1986-1991) de l'exécution de ce grand programme plurinstitutionnel financé par le FNUAD, dans lequel le BIT assume la responsabilité de l'élément protection sociale (réadaptation) a très bien démarré. Le BIT a pour tâche d'enrichir et de diversifier le contenu du programme par des apports techniques, de former du personnel et d'améliorer les services existants tout en favorisant un programme de réadaptation et de réinsertion sociale davantage axé sur la communauté.

110. Thaïlande : L'exécution d'un projet pilote financé par le FNUAD, visant l'établissement d'un programme non résidentiel à Bangkok destiné à faciliter l'intégration des personnes ayant des problèmes liés à l'abus des drogues dans la famille et l'emploi, et la vie sociale, a commencé en avril 1987.

111. Zimbabwe : Avec l'assistance financière du FNUAD, le BIT a entrepris d'aider le gouvernement à mettre au point un programme pilote de réinsertion sociale des toxicomanes et de participation de la communauté, prévoyant la création d'un centre d'accueil et d'information dans une zone urbaine à haut risque et un programme d'aide sociale mobile pour les zones rurales.

112. Les "cours de formation de l'ANASE destinés aux spécialistes de la réinsertion des drogués", étalés sur trois ans et financés par le FNUAD se poursuivent; l'objectif est d'établir des programmes et des services de réinsertion professionnelle et sociale pour les toxicomanes ou d'améliorer ceux qui existent dans les pays membres de l'ANASE. Les deux premiers cours, l'un destiné aux planificateurs des programmes de réadaptation des toxicomanes et l'autre aux directeurs de centres et aux pourvoyeurs de services de réadaptation des toxicomanes, ont eu lieu en 1987 (12-23 janvier et 6-20 septembre, respectivement). Une réunion technique d'orientation pour les chefs des organismes de lutte contre l'abus des drogues s'est tenue du 3 au 5 septembre 1987. La Malaisie est le pays hôte pour ce projet.

113. Un des principaux obstacles à la mise en oeuvre de solutions efficaces aux problèmes posés par l'abus des drogues et de l'alcool sur le lieu de travail est le manque d'informations sur la manière de concevoir et d'exécuter des programmes appropriés. C'est pourquoi le BIT, avec l'appui financier du FNUAD et en

collaboration avec l'OMS, a réalisé et entrepris de distribuer un jeu de matériel d'information multimédias sur les programmes de lutte contre l'abus des drogues dans le cadre de travail. Ce jeu offre des informations sur les problèmes que pose l'abus des drogues sur le lieu de travail; envisage des solutions éventuelles, allant des mesures de lutte contre cet abus jusqu'à l'aide à la réadaptation; énumère les différentes phases de la conception et de l'exécution des programmes et donne des informations sur le traitement en institution.

114. Un programme d'action a été conçu et lancé : il comporte la diffusion d'une brochure publicitaire, l'organisation d'une exposition publicitaire à la CIATID et sa réutilisation à d'autres conférences, la diffusion du jeu de matériel d'information lors de divers séminaires axés ou non sur la lutte contre l'abus des drogues et une publicité générale dans les médias. L'on compte s'inspirer, d'une façon générale, du jeu de matériel d'information et du numéro spécial du Bulletin mentionné au paragraphe 105 ci-dessus pour l'élaboration de monographies dans les pays intéressés.

2. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

115. A sa quatre-vingt-onzième session (19-26 juin 1987) le Conseil de la FAO a été informé des préparatifs effectués en vue de la Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues et de la contribution de la FAO. Le Conseil s'est félicité de la participation de la FAO à la Conférence et a recommandé qu'elle continue de prêter son concours dans ce domaine si important et si préoccupant pour les Etats Membres. Les résultats de la CIATID qui présentent un intérêt particulier pour la FAO feront l'objet d'un rapport à la Conférence de la FAO à sa vingt-quatrième session (7-26 novembre 1987).

116. La FAO a contribué au schéma multidisciplinaire complet examiné par la CIATID et a présenté ses observations sur le projet. Elle a également présenté, en vue de sa distribution à la Conférence, un document d'information sur les questions liées au remplacement des cultures illicites. La Conférence a entendu une déclaration du Directeur général de la FAO dont il a été donné lecture en son nom.

117. La Division de l'information de la FAO a produit un reportage intitulé : "Stopping the Traffic in Illicit Drugs" (Il faut mettre fin au trafic de drogues illicites) pour une pochette documentaire distribuée à la Conférence. La FAO a rédigé un article sur les femmes et l'abus des drogues destiné à paraître dans Women 2000, une revue du Centre des Nations Unies pour le développement social et les affaires humanitaires. La revue de la FAO Cérès a publié, dans son numéro de mars/avril 1987, un article intitulé : "Trafic de stupéfiants : Une épée à double tranchant".

118. En 1987, la FAO a continué de prêter son concours au Gouvernement libanais pour le remplacement des cultures illicites (projet : UNO/BUR/010). Un consultant de la FAO s'emploie à déterminer quels sont les apports matériels nécessaires pour développer la production de café arabis dans des régions qui se consacraient précédemment à la culture du pavot. Il donnera aussi des avis sur les structures organisationnelles les mieux adaptées à l'exploitation agricole, les pépinières, les priorités en matière de recherche et les cultures additionnelles ou associées nécessaires à l'établissement d'un système d'exploitation agricole équilibré.

119. La FAO a tenu une réunion interdivisions officieuse chargée d'examiner les mesures à prendre pour donner suite à la CIATID dans les domaines ci-après : le développement rural et les cultures de remplacement, l'emploi de techniques de transmission d'images par satellite pour l'identification des cultures servant à la fabrication de stupéfiants et les méthodes d'éradication des plantes illicites, notamment par l'emploi d'herbicides, sans danger pour l'environnement.

3. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

120. En 1987, les activités de l'Unesco ont été en bonne partie centrées sur les préparatifs de la CIATID. L'Unesco a notamment participé aux réunions préparatoires interinstitutions tenues par la Division des stupéfiants (New York, septembre 1986 et Vienne, février 1987) et a contribué à l'établissement du Schéma multidisciplinaire complet pour les activités futures de lutte contre l'abus des drogues. L'importance de la délégation qu'elle a envoyée à la Conférence (cinq experts de différents secteurs) et la contribution qu'elle a apportée (documents et auxiliaires audio-visuels) témoigne du prix qu'elle attache à la lutte contre l'abus des drogues. Les documents suivants ont été établis par l'Unesco et distribués durant la Conférence : le numéro de juillet 1987 du Courrier de l'Unesco, dans lequel trois articles sont consacrés à la prévention de l'abus des drogues; la publication intitulée "Educating against Drug Abuse" (l'enseignement pour la prévention de l'abus des drogues), qui a été rédigée spécialement par le Service de presse de l'Unesco et distribuée, sous l'emblème de la Conférence, à toutes les délégations; le "Mémo de l'Unesco" sur les mesures prises par l'Organisation en matière de prévention; et un montage audio-visuel sur le thème "Les jeunes et la drogue" qui a été projeté en anglais, en espagnol et en français pendant la Conférence.

121. Environ un mois avant la CIATID, le secrétariat de l'Unesco a réalisé une émission radiophonique sur la Conférence et la participation de l'Unesco à cette réunion. Cette émission a été adressée à 120 stations radiophoniques dans le monde entier.

122. L'Unesco constate avec satisfaction que la Conférence a adopté le Schéma multidisciplinaire complet et elle n'épargnera aucun effort pour en appliquer les recommandations dans les domaines qui relèvent de sa compétence.

123. Le thème général des travaux de l'Unesco correspond en outre aux conceptions qui ont été soulignées dans le Schéma et qui tendent à l'intégration progressive, dans les programmes d'enseignement et les activités extra-scolaires, d'un élément de prévention de l'abus des drogues à la faveur d'activités visant à améliorer la qualité de la vie et liées aux disciplines et aux programmes d'enseignement existants.

124. En 1987, l'Unesco a publié un ouvrage qui résume l'expérience acquise dans le domaine de l'éducation préventive, s'agissant des problèmes liés à l'abus des drogues. "Educating against Drug Abuse" montre comment appliquer des méthodes d'éducation pratiques pour promouvoir la notion pluridimensionnelle de "qualité de la vie". Une analyse rationnelle de cette démarche, avec des exemples à l'appui et

une évaluation de ce type de méthode, jettent les bases sur lesquelles toute action ou recherche devra être entreprise à l'avenir. Cet ouvrage est actuellement disponible en anglais, espagnol et français.

125. Le numéro de juillet 1987 du Courrier de l'Unesco présente trois points de vue sur la question des drogues : celui d'un sociologue français, celui d'un ancien expert de l'Unesco et celui du Directeur exécutif du FNUALAD.

126. Avec l'appui du FNUALAD, une documentation a été adressée à des institutions et à des particuliers, sur leur demande.

127. Sur le thème "Les jeunes et la drogue", l'Unesco a réalisé un montage audio-visuel à l'intention de toutes les personnes qui participent, à un titre ou à un autre, à l'éducation des jeunes. Ce montage vise à encourager le débat et la réflexion chez des personnes déjà conscientes du problème de l'abus des drogues. Il expose les diverses causes qui peuvent conduire à la toxicomanie, montre comment on devient toxicomane et quelles sont les solutions possibles. Ce montage, réalisé en anglais, espagnol et français, sera adressé aux organismes compétents des Etats Membres, puis révisé en fonction des observations formulées.

128. Pour l'avenir, il est notamment prévu de soumettre à la Conférence générale, à sa vingt-quatrième session (octobre/novembre 1987), un projet de budget-programme pour 1988-1989 demandant l'intensification des mesures de lutte contre l'abus des drogues, conformément aux recommandations de la CIATID. Ces mesures viseront essentiellement à intensifier les activités et la coopération intersectorielles, aussi bien avec d'autres organismes compétents du système des Nations Unies qu'avec des organisations non gouvernementales, à exécuter des activités destinées à promouvoir l'action éducative et les campagnes de prise de conscience et à renforcer l'aspect préventif de la lutte contre l'abus des drogues en liaison avec d'autres activités éducatives visant à améliorer la qualité de la vie.

129. En ce qui concerne l'utilisation des moyens d'information, le programme envisage d'organiser une réunion d'experts chargée d'examiner les moyens de renforcer, d'une part, l'efficacité des campagnes préventives s'adressant aux jeunes et, d'autre part, l'appui technique dispensé aux Etats Membres et aux organisations internationales non gouvernementales pour l'élaboration et la diffusion, notamment à l'intention des enfants et des jeunes, de programmes et de moyens d'information concernant l'usage et l'abus des drogues. Il est prévu en outre d'établir un manuel de méthodologie en la matière, qui serait surtout diffusé dans les pays en développement.

130. L'Unesco s'efforce par ailleurs d'introduire dans ses programmes d'alphabétisation des jeunes et des adultes des activités éducatives visant à prévenir l'abus des drogues et d'exécuter, à l'échelon régional, des projets pilotes de formation d'enseignants traitant de l'inclusion dans les programmes d'enseignement secondaire de matériel nouveau portant notamment sur la prévention de l'abus des drogues.

131. En ce qui concerne la collaboration interinstitutions, les experts de l'Unesco jouent un rôle actif dans les programmes interdisciplinaires entrepris à l'initiative de l'OMS et de l'UNESCO. Enfin, l'Unesco, en sa qualité d'agent

d'exécution, coopère avec le FNULAD pour aider les experts à exécuter des projets de prévention de l'abus des drogues dans certains Etats Membres.

132. Afrique. Une enquête épidémiologique sur l'utilisation des drogues par les jeunes dans l'enseignement scolaire et périscolaire est en cours au Ghana et au Sénégal. Elle vise à préparer la voie à des mesures de prévention destinées à aider ces jeunes. Des auxiliaires d'éducation et d'information sur l'usage des drogues ont été produits dans un faubourg de Dakar. Au Bénin, des méthodes nouvelles destinées à réduire la demande de drogues sont actuellement mises à l'essai : participation accrue de la population, encouragements collectifs, production de matériel audio-visuel. Au Swaziland, une enquête épidémiologique sur l'usage des drogues a été lancée en vue de définir une stratégie d'intervention efficace.

133. Caraïbes. Grâce à son programme intitulé "Réseau d'innovations éducatives pour le développement des Caraïbes", l'Unesco collabore étroitement avec la Communauté des Caraïbes pour l'élaboration de projets d'éducation préventive sur l'abus des drogues. En 1987, la Jamaïque a mené à bien un projet en collaboration avec l'OMS (OPS), en tant qu'agent d'exécution, et avec l'Unesco. Les résultats de ce projet sont très encourageants et positifs, car la population a très bien pris conscience des problèmes que pose l'abus des drogues. Le personnel des services de santé et d'éducation a reçu une formation et des auxiliaires éducatifs ont été produits.

4. Organisation de l'aviation civile internationale

134. A sa vingt-sixième session (septembre/octobre 1986), l'Assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a adopté à l'unanimité la résolution A26-12, intitulée "Le rôle de l'OACI dans la lutte contre le transport illicite de stupéfiants par voie aérienne". L'Assemblée y approuvait les mesures prises depuis le début de 1985 par le Conseil en ce qui concerne le transport illicite de stupéfiants et de substances psychotropes par voie aérienne, et priait instamment le Conseil de poursuivre diligemment ses efforts à cet égard. L'Assemblée demandait aussi au Conseil d'encourager les Etats contractants à se prévaloir des dispositions des annexes à la Convention relative à l'aviation civile internationale 13/ afin de faire obstacle aux mouvements illicites de stupéfiants par voie aérienne, et demandait aux Etats contractants d'aider les compagnies aériennes à adopter des moyens efficaces pour empêcher l'utilisation de leurs aéronefs, de leur équipement et de leurs installations pour le trafic de stupéfiants. Le Secrétaire général de l'OACI a prié les Etats de rendre compte à l'Organisation de toutes les mesures qu'ils ont prises ou comptent prendre pour faire obstacle aux mouvements illicites de stupéfiants par voie aérienne.

135. Selon les instructions du Conseil, le Secrétaire général a coopéré étroitement avec la Division des stupéfiants de l'Organisation des Nations Unies, le Secrétaire général de la Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale et les services du Secrétariat. Un observateur de l'OACI a pris part à la réunion spéciale interinstitutions tenue à Vienne en février 1987 pour préparer la Conférence et a également assisté à la Conférence proprement dite.

136. Le Secrétaire général a présenté à la Conférence un document sur le rôle et les activités de l'OACI dans la répression du transport illicite des stupéfiants et des substances psychotropes par voie aérienne. L'OACI s'est attachée, dans ses travaux, aux aspects techniques et juridiques du problème.

137. Sur le plan technique, la Commission de navigation aérienne a examiné les dispositions existantes de l'OACI, pour déterminer les domaines où il pourrait être nécessaire de développer, renforcer ou compléter la réglementation, ou de donner des directives permettant aux Etats de mieux détecter ou réprimer le transport illicite de stupéfiants par voie aérienne. Les domaines envisagés étaient les suivants : exploitation et navigabilité, enquêtes sur les accidents, services de la circulation aérienne et poursuites judiciaires. On a jugé que les mesures qui pourraient être prises pour prévenir ou réprimer le trafic illicite des drogues par voie aérienne n'appelleraient guère de changements aux textes existants de l'OACI.

138. S'agissant du transport aérien proprement dit, le Comité du transport aérien a cherché à déterminer si des documents d'orientation étaient nécessaires en matière de facilitation, et a étudié les dispositions pertinentes de l'annexe 9 (Facilitation) de la Convention. Le Conseil de l'OACI a décidé de transmettre à la Commission de la facilitation, pour qu'elle l'examine à sa dixième session en 1988, la question de la mise au point éventuelle de nouveaux documents concernant le contrôle des stupéfiants.

139. Sur le plan juridique, l'OACI a continué à suivre de près les travaux de la Commission des stupéfiants des Nations Unies consacrés à la mise au point d'un projet de convention contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes, conformément à la résolution 39/141 de l'Assemblée générale du 14 décembre 1984.

5. Organisation mondiale de la santé 14/

a) Projets et activités relevant du programme mondial de l'OMS pour la prévention de l'abus des drogues et la lutte contre cet abus

140. Lors de sa réunion tenue à Genève en janvier 1987, le Groupe de consultation de l'OMS chargé de ce programme a étudié les travaux entrepris en 1986 et fait des recommandations concernant les priorités pour 1987. Le Groupe a noté avec satisfaction la décision prise au siège de créer un programme mondial mieux intégré pour la prévention de l'abus de l'alcool et des drogues et la lutte contre cet abus. Le Groupe consultatif de l'OMS chargé du programme concernant l'alcool, qui s'est réuni à Genève en mai 1987, s'est, lui aussi, félicité de cette décision. Les deux groupes ont souligné que, dans le contexte du programme mondial, on prévoyait que des activités distinctes pour les différentes substances psychoactives seraient maintenues, tant au siège que dans les bureaux régionaux. En matière de santé publique, néanmoins, il était probable que l'on en viendrait de plus en plus à des méthodes communes de lutte contre l'alcoolisme et l'abus des drogues.

141. En 1987, l'événement international le plus marquant dans le domaine considéré a été la Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues. L'OMS a apporté sa contribution à la Conférence, notamment par les moyens ci-après : allocution officielle du Directeur de la Division de la santé mentale,

au nom du Directeur général; contribution technique à l'élaboration et à la mise au point définitive du Schéma multidisciplinaire complet pour les activités futures de lutte contre l'abus des drogues; diffusion de rapports et de publications de l'OMS sur des sujets d'intérêt particulier pour les délégations, notamment le syndrome d'immuno-déficience acquise (SIDA) et l'abus des drogues par voie intraveineuse; diffusion de pochettes d'information sur la santé et aide aux délégations. Dans tous ces domaines, l'OMS a surtout cherché à montrer combien il importe que les responsables de la santé publique continuent à réagir énergiquement aux problèmes de l'abus des drogues. La stratégie révisée de l'OMS en matière de drogues a été évoquée, à cet égard, de même que le programme mondial et les programmes régionaux visant à prévenir les conséquences néfastes de l'abus des drogues sur la santé.

142. Compte tenu des recommandations instantes de la Conférence, l'OMS a redoublé d'efforts pour améliorer la manière dont les autorités locales, nationales et internationales de lutte contre l'abus des drogues communiquent les indicateurs sanitaires pertinents. A l'occasion d'une consultation tenue en septembre, des experts ont cherché à définir le moyen d'y parvenir dans le cadre des statistiques de la santé mentale. Des propositions plus détaillées ont été élaborées en vue de leur application ultérieure en consultation avec les autorités nationales compétentes et compte tenu des travaux antérieurs de l'OMS dans ce domaine.

143. Dans l'intervalle, un rapport de l'OMS sur les conséquences néfastes de l'abus de cocaïne sur la santé a été publié et sera largement diffusé aux Etats Membres. Le rapport traite des tendances actuelles de l'abus de cocaïne et donne des indications sur les possibilités qu'offrent les programmes de prévention et les méthodes de traitement novatrices.

144. On a mis la dernière main à un document d'ensemble de l'OMS sur la formulation, la mise en oeuvre et l'évaluation des politiques nationales concernant l'abus des drogues. Ce document est le résultat de consultations internationales très étendues et présente des directives précises pour les différents stades d'élaboration des politiques, notamment pour l'utilisation d'indicateurs propres à rendre compte de l'impact des programmes nationaux sur la santé et la vie de la société.

145. Suite à une étude mondiale publiée en 1986 sur la législation et le traitement applicables aux pharmacodépendants et aux alcooliques, le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe a commencé à recueillir des renseignements détaillés sur le sujet. Un rapport distinct, mais connexe, sur l'évaluation et la révision des législations nationales, a été achevé en septembre 1987. Il sera publié comme supplément spécial au Recueil international de législation sanitaire.

146. A la suite d'une importante réunion à Edimbourg, le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe a rédigé un rapport sur la recherche et les politiques concernant l'abus des drogues, qui sera publié en 1987. En outre, pour rendre plus efficace le financement de la recherche dans ce domaine, on a entamé une étude des mécanismes de coordination, afin de faire en sorte que l'on s'attache aux domaines prioritaires. Dans la région des Amériques, un groupe consultatif spécial s'est réuni à Buenos Aires, pour élaborer des directives applicables à la recherche.

147. En 1987, l'OMS a désigné deux nouveaux centres de collaboration à la recherche et à la formation sur l'alcoolisme et l'abus des drogues, l'un à San José (Costa Rica), l'autre à Auckland (Nouvelle-Zélande).

148. Outre une évaluation détaillée de la situation de l'abus des drogues dans six pays d'Europe, l'OMS a lancé des programmes nationaux précis dans plusieurs régions du monde. Avec l'aide du FNUOAD, l'OMS exécute des programmes en Afghanistan, aux Bahamas, en Birmanie, en Chine, en Colombie, en Jamaïque et à Sri Lanka. L'OMS a également entrepris des activités spécifiques relatives à l'abus des drogues en Espagne, en Malaisie, aux Palaos et aux Philippines.

149. L'un des aspects importants des travaux que l'OMS consacre à l'abus des drogues est la possibilité qu'ils offrent d'obtenir l'avis d'experts du monde entier sur des questions de santé publique essentielles. A cet égard, deux rapports ont été établis en 1987 sur des sujets qui ont longtemps divisé l'opinion mondiale, et pour lesquels une étude complète faisait défaut. Le premier, qui est consacré à la prévention de l'abus des drogues et fait une place importante aux stratégies de réduction de la demande, repose sur les études établies pour la Conférence des ministres de la santé sur l'abus des stupéfiants et des substances psychotropes (tenue à Londres en 1986) et sur d'autres projets de documents de l'OMS concernant l'expérience acquise par les différents pays en matière de prévention.

150. Le deuxième rapport, qui concerne le rôle de la méthadone dans le traitement des personnes dépendantes des opiacés, est l'aboutissement d'un processus long et complexe de consultations internationales. Il réunit des données d'expérience accumulées par différents pays et contient une étude globale des pratiques actuelles.

151. Le manuel et les directives pour l'enseignement dans les établissements médicaux et paramédicaux en matière de pharmacodépendance et d'alcoolisme ont maintenant été acceptés pour la publication et paraîtront prochainement.

152. Entre-temps, le manuel abrégé pour la formation des agents sanitaires des collectivités a été publié par l'OMS en anglais, espagnol et français. D'autres documents pédagogiques, dérivés de ce manuel, seront publiés par l'OMS avant la fin de l'année. Ils concernent l'évaluation de l'abus des drogues au niveau communautaire et les moyens de susciter l'action communautaire pour réduire la toxicomanie. Ils seront mis à l'essai lors d'un stage de formation interpayes qui sera organisé en Bolivie en novembre à l'intention de participants venus des pays andins.

153. Outre les stages de formation organisés dans le cadre des programmes par pays financés par le Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues, des stages particuliers dans des domaines importants ont été entrepris par l'OMS, sur son initiative avec son appui. La formation médicale dans le domaine de l'abus des drogues a été au centre des préoccupations tant dans la région d'Europe que dans celle des Amériques. Des stages de formation générale, portant à la fois sur la prévention et le traitement, ont eu lieu dans la région d'Afrique et dans celle des Amériques. Dans la région d'Europe, on a également accordé une attention

particulière à la formation des agents sanitaires aux problèmes du SIDA parmi les usagers qui s'injectent la drogue par voie intraveineuse.

154. Les travaux antérieurs de l'OMS sur l'identification des groupes à haut risque ont servi de base à des initiatives axées surtout sur les dangers que l'abus des drogues présente pour la santé des jeunes et sur l'identification de stratégies efficaces permettant de les combattre. Une réunion consultative tenue à Zürich en mai a débouché sur une série de propositions concernant diverses lignes d'action, dont l'une est poursuivie en collaboration avec l'Unesco.

155. Le Bureau régional pour le Pacifique occidental a réuni à Yokohama un groupe de travail chargé d'étudier les méthodes communautaires de réduction de l'abus des drogues et le Bureau régional pour l'Europe a entamé une étude des forces qui, dans une communauté, peuvent contribuer à renforcer la résistance naturelle à l'extension des drogues illégales.

b) Activités entreprises par l'OMS en application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues

156. Un document d'examen critique a été étudié par le Groupe de travail pour la planification du programme, puis par le Comité d'experts de la pharmacodépendance à leurs réunions de mars 1987. Deux groupes de drogues ont été retenus pour examen en 1988 et 1989.

157. Le Comité d'experts de la pharmacodépendance a recommandé que cinq mélanges de drogues (designer drugs) soient placés sous contrôle en vertu de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961. Il a recommandé en outre que le secobarbital, qui figurait au tableau III de la Convention de 1971 sur les substances psychotropes 10/, soit inscrit au tableau II et que le racémate de métamphétamine soit inscrit au tableau II de cette convention. Le Comité a également examiné une demande de la Finlande visant à ce qu'un groupe de produits de combinaison soit étudié, et formulé des recommandations à ce sujet.

158. On prépare actuellement l'examen critique de 14 substances psychoactives qui doivent être étudiées aux réunions du Groupe de travail pour la planification du programme et du Comité d'experts de la pharmacodépendance au début de 1988.

159. Une réunion s'est tenue à Genève en janvier pour étudier la collaboration entre l'industrie pharmaceutique et les institutions internationales en vue de réduire l'abus des drogues. On a déterminé des domaines précis où la collaboration pourrait être intensifiée à l'avenir. Une conférence conjointe, organisée par l'OMS et la Drug Enforcement Administration des Etats-Unis, s'est tenue à Rabat en septembre pour examiner les problèmes causés par les analogues de substances sous contrôle et autres substances fabriquées clandestinement. Outre l'examen de la situation internationale à cet égard, la Conférence avait pour objet de rechercher les moyens de traiter les problèmes sanitaires et sociaux causés par ces drogues. Une réunion de l'OMS, qui aura lieu à Londres en décembre, sera chargée d'étudier le rôle que peuvent jouer les écoles de pharmacie pour favoriser l'usage rationnel des substances psychoactives. Une équipe de l'OMS s'est rendue à l'Ecole de médecine de Beijing et dans d'autres écoles de médecine en Chine pour dispenser une formation sur le rôle des écoles de médecine à cet égard.

160. Les directives mondiales de l'OMS pour l'étude clinique des drogues psychotropes seront définitivement arrêtées à Oslo en octobre. Des documents ont été publiés en outre sur les trois sujets ci-après : i) l'usage rationnel des drogues psychotropes, notamment des tranquillisants, autrement qu'en psychiatrie; ii) les drogues psychoactives et les problèmes de santé; iii) l'usage rationnel des anxiolytiques et des hypnotiques dans la pratique médicale.

6. Union postale universelle

161. L'Union postale universelle (UPU) poursuit sa collaboration avec les autorités douanières dans le cadre du Comité de contact CCD-UPU, qui a tenu sa douzième réunion à Bruxelles, les 19 et 21 février 1987. Le Comité a examiné les méthodes à utiliser pour la formation des agents des postes à la détection des colis postaux contenant des stupéfiants.

162. Le premier projet de texte relatif au financement de cette formation a été révisé pour prendre en compte les observations du Comité de contact CCD-UPU et sera prochainement présenté au FNULAD. Le projet pourrait être exécuté par l'UPU, le CCD et INTERPOL.

7. Organisation maritime internationale 15/

163. Depuis la deuxième guerre mondiale, plusieurs conventions, protocoles et traités internationaux sur l'abus des drogues ont été conclus. La plupart des nations du monde sont désormais unies dans leur détermination d'éliminer le trafic de drogues. On a pour preuve l'acceptation de ces instruments, qui exigent des signataires qu'ils coopèrent pour la répression des délits de caractère international et qu'ils reconnaissent des équivalences de législation en la matière, de façon qu'un acte jugé délictueux dans un pays le soit également dans un autre, même si les procédures et les peines varient dans le détail.

164. L'Organisation maritime internationale a accepté de participer aux efforts déployés par la communauté des nations pour combattre plus efficacement le trafic illicite de drogues. A sa seizième session (3-7 mars 1986), le Comité de la facilitation a recommandé que des directives intérimaires concernant la prévention du transport clandestin de drogues à bord de navires effectuant des parcours internationaux soient diffusées. Le Conseil a donné son agrément à cet effet à sa cinquante-sixième session, en juin 1986.

165. A partir de documents fournis par le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le secrétariat de la Chambre internationale de la marine marchande et le Conseil de coopération douanière (CCD), une série de directives intérimaires ont été élaborées. Les directives offrent des avis d'ordre général à l'usage des armateurs, des gens de mer et autres personnes qui participent activement à l'exploitation des navires. Les armateurs voudront peut-être s'inspirer de ces directives pour adopter ou renforcer des procédures visant à empêcher les infractions douanières, notamment la contrebande de drogues, à bord de leurs navires. Les procédures varient nécessairement d'un navire à l'autre, notamment selon les itinéraires suivis. La Chambre internationale de la marine marchande va publier à ce sujet des informations complémentaires.

166. Des mesures visant à empêcher la contrebande de drogues à bord des navires marchands ont été présentées pour examen au Comité de la facilitation à sa dix-septième session, en septembre 1987.

8. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

167. Les programmes de la Division des industries chimiques de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) qui ont trait au contrôle des stupéfiants se divisent en deux catégories : a) ceux qui montrent la possibilité de remplacer la culture de plantes servant à la fabrication de stupéfiants par des cultures industrielles comme les plantes médicinales ou les plantes servant à la fabrication des huiles essentielles; b) un programme de démonstration en Inde visant à mettre au point des techniques industrielles pour la conversion par synthèse des excédents de dérivés de l'opium en produits chimiques pharmaceutiques reconnus.

168. Dans la première catégorie entrent toutes les activités relevant du programme d'utilisation industrielle des plantes médicinales et aromatiques. Ce programme vise à mettre les pays en développement en mesure d'utiliser leurs ressources souvent considérables en matières premières végétales pour la mise au point de nouveaux produits de phytothérapie et de formules apparentées, ainsi que d'huiles essentielles et de produits chimiques destinés à la parfumerie. D'autres produits économiques d'origine végétale (teintures végétales, gommés et tanins) pourraient, s'ils étaient fabriqués simultanément, représenter un avantage supplémentaire pour l'industrie. Un trait caractéristique de ces programmes est qu'ils sont généralement exécutés dans des pays où la flore naturelle est abondante, et où les herbes sont employées traditionnellement à des fins thérapeutiques.

169. Ces programmes comprennent les éléments ci-après : étude de la flore naturelle, afin d'estimer l'abondance relative des espèces utilisables et de celles que l'on sait se prêter à la fabrication industrielle de produits pharmaceutiques, et d'assurer la conservation planifiée des espèces; renforcement des infrastructures autochtones de recherche et de développement phytochimique et pharmacologique; assistance technique dans le domaine de l'agrotechnologie en liaison avec l'industrialisation, ainsi que pour l'étude et la sélection phytochimique et la propagation planifiée des espèces végétales; transfert des techniques pour une usine pilote de traitement des matières végétales et définition de la composition des produits, évaluation de la qualité et normalisation; assistance pour le choix des techniques; mise au point de techniques autochtones pour toutes les activités multidisciplinaires de l'industrie; évaluation des produits industriels en vue de leur commercialisation et assistance pour la promotion des ventes.

170. En 1986, les projets de l'ONUDI en cours en Afrique et en Asie dans les domaines susmentionnés ont représenté un budget total d'environ 6,5 millions de dollars des Etats-Unis.

171. L'expérience que l'ONUDI a acquise à l'occasion des programmes qu'elle a exécutés au Burkina Faso, au Cameroun, en Guinée, au Népal, dans la République-Unie de Tanzanie, au Rwanda, en Thaïlande, en Turquie, et plus récemment au Viet Nam, montre que pour qu'ils donnent de bons résultats, il faut que les conditions

ci-après soient réunies : une volonté politique s'appliquant à toute une série de fonctions d'administration et de gestion; un certain niveau d'infrastructure pour la recherche et le développement et du personnel technique ayant une formation avancée; des installations de traitement où les techniques autochtones qui avaient été mises au point pourront être utilisées; de l'esprit d'initiative, spontané ou stimulé par les pouvoirs publics; une réglementation favorable; des infrastructures de distribution et de commercialisation, tant intérieures qu'extérieures; un effectif suffisant de personnel compétent à divers niveaux (technologues, techniciens, scientifiques, gestionnaires, travailleurs qualifiés et semi-qualifiés); des cadres autochtones capables de lancer des initiatives multidisciplinaires de développement scientifique et technologique orientées vers un but défini.

172. Le seul programme qui relève de la seconde catégorie concerne l'amélioration des techniques d'extraction des alcaloïdes de l'opium en Inde (UC/IND/84/058). Il s'agit d'une initiative polyvalente tendant à favoriser l'amélioration de l'infrastructure de fabrication des alcaloïdes de l'opium et de leurs dérivés en Inde. Le programme aidera à mettre en place des installations modernes de fabrication et à implanter des technologies nouvelles pour diversifier la production des dérivés de l'opium. Le programme est considéré comme un élément important de la campagne tendant à limiter la culture du pavot en tant que produit agricole en Inde, à réduire sensiblement les excédents d'opium de l'Inde et à répondre aux besoins mondiaux en produits dérivés des alcaloïdes de l'opium pour la recherche et l'industrie pharmaceutique.

173. L'objectif immédiat du projet est d'aider l'Inde à tester des techniques permettant d'extraire des alcaloïdes de l'opium brut, de transformer par méthylation la morphine en codéine et par éthylation la morphine en éthylmorphine, de fabriquer la dihydrocodéine et la pholcodine à partir de la morphine et de l'hydrocodone, et de fabriquer l'oxycodone à partir de la thébaïne. L'Inde pourra, de cette façon, améliorer et moderniser ses infrastructures pour la fabrication d'alcaloïdes dérivés de l'opium, et étendre ses marchés nationaux et internationaux en offrant des produits pharmaceutiques diversifiés.

174. L'ONUDI a organisé un voyage d'étude, auquel ont participé un de ses consultants et une équipe d'experts nationaux, qui se sont rendus auprès de compagnies pharmaceutiques et d'institutions internationales en Allemagne, République fédérale d', aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et en Suisse afin d'acquérir les connaissances techniques voulues pour moderniser les installations dont dispose l'Inde pour produire des alcaloïdes purifiés et des dérivés. Le but essentiel des participants était d'étudier, et peut-être d'acquérir, les techniques nouvelles qui sont utilisées pour isoler et produire des alcaloïdes raffinés à partir de l'opium et de réaliser, corrélativement, une étude de marché sur la commercialisation de ces alcaloïdes dans les pays développés et en développement.

NOTES

1/ Voir A/CONF.131/12.

2/ Voir ACU/1987/PB/5.

3/ Voir ACU/1987/PU/12.

4/ Documents officiels du Conseil économique et social, 1987, Supplément No 4 (E/1987/17).

5/ E/CN.7/1987/2 et Corr.1 et Add.1 et Add.1/Corr.1 à 3 et Add.2 et Add.2/Corr.1.

6/ BND/DCIT/WP.1.

7/ Article 15 de la Convention unique sur les stupéfiants de 1954, modifiée par le protocole de 1972 portant amendement de la Convention unique sur les stupéfiants de 1954 (Nations Unies, Recueil des Traités, vol. 976, No 14152, p. 110) et article 18 de la Convention de 1971 sur les substances psychotropes (ibid., vol. 1019, No 14956, p. 251).

8/ Pour le rapport le plus récent, voir Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants sur ses travaux en 1986 (publication des Nations Unies, numéro de vente S.86.XI.2).

9/ Nations Unies, Recueil des Traités, vol. 976, No 14152, p. 110.

10/ Ibid., vol. 1019, No 14956, p. 176.

11/ Huitième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, Milan, 26 août-4 septembre 1985 (rapport établi par le Secrétariat) (publication des Nations Unies, numéro de vente E/85.IV.1), chap. I, sect. A.

12/ Voir A/CONF.133/PB/6, chap. 1.

13/ Nations Unies, Recueil des Traités, vol. 15, No 102, p. 297.

14/ Cette section est une version abrégée du document de l'OMS MNH/PAB/86.0.

15/ Voir le document de l'Organisation maritime internationale PAB.5/RES.1, intitulé "Prévention de la contrebande de drogues sur les navires effectuant des parcours internationaux".
